

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE

En un an	\$ 8.00
En six mois	4.50
En trois mois	2.50
En un mois	1.00

EDITION HEBDOMADAIRE

au, au comptant, d'avance, \$ 1.00

Le Soleil

ORGANE DU PARTI LIBERAL

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne)	\$ 0.11
Autres insertions, au plus bas	0.08
Longues annonces, au plus bas	0.05
Longues annonces, au plus bas	0.03
Longues annonces, au plus bas	0.02
Longues annonces, au plus bas	0.01
Longues annonces, au plus bas	0.01
Longues annonces, au plus bas	0.01
Longues annonces, au plus bas	0.01
Longues annonces, au plus bas	0.01

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC

BUREAUX: 20-22 Côte Lamontagne, Passa-Villa, Québec

LE SOLEIL

Edition du midi

QUÉBEC, 8 JANVIER 1898

Une élection à Québec

Si l'hon. M. Langelier accepte la magistrature — comme nous l'avons tout lieu de l'espérer — il y aura dans Québec-Centre une vacance qui lui faudra remplir probablement d'ici au 3 février, date de la rentrée des chambres.

Nos amis de cette division ne sont pas pris par surprise. Ils s'attendaient à cet événement depuis le jour où ils allaient chercher M. Langelier dans sa retraite, en 1896, en lui représentant que nul autre n'était plus que lui capable de vaincre le chef conservateur qui venait d'entrer dans la division: l'ex-lieutenant-gouverneur Angers.

Ils s'y attendaient encore davantage en voyant se former le ministère du 13 juillet, sans M. Langelier.

"L'Électeur" n'en fit du reste pas de secret dans le temps, et déclara bien franchement que M. Langelier, épuisé par 25 années de lutttes, avait refusé d'entrer au ministère, préférant une retraite honorable, où il pourrait se consacrer exclusivement à l'interprétation du droit, dont il fut l'un des disciples les plus éminents, au palais comme dans les différentes chaires de l'université.

Cet événement bien prévu n'a été que retardé par les circonstances.

Nous allons donc avoir, ici, à Québec, une élection.

Il ne nous appartient pas de désigner le candidat. C'est le privilège des amis de la division.

Nous pouvons bien dire cependant, sans craindre de blesser personne, que celui qui est désigné par la rumeur publique, M. Albert Malouin, serait un candidat qui bien sûr conduirait le parti à la victoire.

M. Malouin appartient à cette famille à qui la population du faubourg St-Jean aime depuis tant d'années à confier ses intérêts soit comme avocat, médecin ou député à la législature ou aux Communes.

Une longue expérience n'a fait qu'accroître les sympathies publiques pour les Malouin et les Rinfret.

M. Albert Malouin est, en outre, dans toute la vigueur de l'âge et du talent.

Les mécontents — il y en a toujours — même lorsque l'on est dirigé par une tête aussi bien organisée et un si grand cœur que Wilfrid Laurier, devront se rallier. Albert Malouin est un des plus parlants de toute la jeunesse libérale.

Et puis? la tentative d'accorder un second terme d'office à M. Chapleau n'a-t-elle pas été repudiée par M. Laurier?

N'aurons-nous pas bientôt comme chef d'exécutif l'un des hommes les plus aimés du parti libéral?

Et M. Langelier? L'ami de cette famille à qui nous devons tant de lutttes légendaires sur les tréteaux et dans la presse, n'a-t-il pas la retraite honorable que tout le parti lui souhaitait?

Libéraux de Québec-Centre, quel que soit le choix que vous fassiez de votre candidat à cette élection, il faudra l'élire.

A la Chambre

7 janvier.

La séance de ce matin a été bien tenue, mais en revanche, cet après-midi, la conversation est vive et animée.

C'est la guerre entre l'épicerie et la pharmacie et la lutte est ardente.

J'ai suivi avec une attention louable la discussion agitée qui s'est faite et volée à peu près ce que j'y comprends.

En 1895, les pharmaciens ont fait adopter par la Chambre deux ordonnances. La première, cédula A, contenait une liste de produits.

La cédula B comprend les produits ou dérivés "indifférents" comme la gélatine, la gomme arabique, la graine de lin, le borax, etc.

Les pharmaciens se réservaient la première liste. Les épiciers et autres marchands pouvaient à l'aise s'occuper de la liste B pour leur plus grand profit.

En 1895, la cédula B disparaît. Les épiciers n'en ont pas souffert. Ils ont continué comme par le passé, à débiter la graine de lin, le borax et autres articles, qui sont en réalité de simples articles de commerce général, sans aucune prétention à des attaches pharmaceutiques.

Tout d'un coup, les épiciers s'avisent de revendiquer la cédula B et en l'agrandissant les toutes les médecines brevetées.

La pharmacie s'est étonnée.

Elle n'a aucune objection à rendre aux épiciers leur cédula B, comme elle existait, mais elle ont gardé les médecines brevetées. La discussion est échauffée. Les amendements et les sous-amendements s'accumulent et ne font qu'embrouiller la question.

Je crois que les pharmaciens ont raison. Je ne vois pas qu'il soit dans l'intérêt public que ces remèdes brevetés soient vendus par n'importe qui.

Il peut y avoir parmi ces remèdes des composés inoffensifs, il y en a certainement qui sont plus ou moins toxiques. Il y a des préparations brevetées, pastilles, cachets ou fioles qui contiennent de l'anti-pyrique, de l'antifébrile, etc. D'autres, comme le Pain-Killer, l'huile St-Jacob, voire même l'Arabo-pain (baume des montagnes Vertes), ne sont peut-être pas des panacées universelles, mais elles sont généralement inoffensives.

Oh tirer la ligne?

On propose de mettre sur la liste des épiciers les médicaments brevetés d'usage général dans le commerce. Quel sont-elles. Et comment va-t-on faire le classement.

Je suppose qu'on n'expérimentera pas sur les canaux. Il serait vraiment déplorable d'avoir à rayer de la liste B certaines drogues après qu'elles auraient eu pour effet d'envoyer dans un monde meilleur une ou deux pratiques trop confiantes ou qui auraient forcé la dose.

L'expérience serait un peu trop concluante.

Les députés qui appartiennent à la docte profession médicale sont solides contre la loi proposée. Ils doivent connaître quelque chose en matière de drogues, et je serais disposé à m'incliner devant leur savante opinion.

En attendant que la Chambre se prononce une bonne fois, nous devons constater que ce projet de loi prend beaucoup de temps. On l'a discuté toute l'après-midi. Il a occupé ce soir le temps consacré aux bills privés. Et en fin de compte, le comité rapporte progrès. C'est à dire qu'on n'est pas plus avancé qu'hier. Tout va recommencer demain.

En sortant des drogues, la Chambre passe le bill de la succession McGarvey. Et puis on se forme en comité général.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

ments et les sous-amendements s'accumulent et ne font qu'embrouiller la question.

Je crois que les pharmaciens ont raison. Je ne vois pas qu'il soit dans l'intérêt public que ces remèdes brevetés soient vendus par n'importe qui.

Il peut y avoir parmi ces remèdes des composés inoffensifs, il y en a certainement qui sont plus ou moins toxiques. Il y a des préparations brevetées, pastilles, cachets ou fioles qui contiennent de l'anti-pyrique, de l'antifébrile, etc. D'autres, comme le Pain-Killer, l'huile St-Jacob, voire même l'Arabo-pain (baume des montagnes Vertes), ne sont peut-être pas des panacées universelles, mais elles sont généralement inoffensives.

Oh tirer la ligne?

On propose de mettre sur la liste des épiciers les médicaments brevetés d'usage général dans le commerce. Quel sont-elles. Et comment va-t-on faire le classement.

Je suppose qu'on n'expérimentera pas sur les canaux. Il serait vraiment déplorable d'avoir à rayer de la liste B certaines drogues après qu'elles auraient eu pour effet d'envoyer dans un monde meilleur une ou deux pratiques trop confiantes ou qui auraient forcé la dose.

L'expérience serait un peu trop concluante.

Les députés qui appartiennent à la docte profession médicale sont solides contre la loi proposée. Ils doivent connaître quelque chose en matière de drogues, et je serais disposé à m'incliner devant leur savante opinion.

En attendant que la Chambre se prononce une bonne fois, nous devons constater que ce projet de loi prend beaucoup de temps. On l'a discuté toute l'après-midi. Il a occupé ce soir le temps consacré aux bills privés. Et en fin de compte, le comité rapporte progrès. C'est à dire qu'on n'est pas plus avancé qu'hier. Tout va recommencer demain.

En sortant des drogues, la Chambre passe le bill de la succession McGarvey. Et puis on se forme en comité général.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Les résolutions de M. Doherty relatives aux cercles agricoles viennent sur le tapis et sont adoptées après quelques explications du ministre de l'Agriculture. Je suppose que la discussion se fera lors de la seconde lecture du bill basé sur ses résolutions.

C'est le temps des résolutions.

On passe celle de M. Robitoux pour le tarif des causes de Circuit de Montréal, celle du premier ministre relativement à l'emprunt.

Après quelques autres items qui ne viendront pour discussion que demain, la Chambre s'ajourne.

Nouvelles de Montréal

BANQUET LAURIER

Réformes au conseil de ville

LA PEINE DU FOUET

L'ARBITRAGE INTERPROVINCIAL

(Du correspondant du Soleil)

Montréal, 8 janv.

M. Foster, qui agit temporairement comme surintendant du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, a reçu d'Ottawa la permission d'administrer la peine du fouet à cinq des chefs de la révolte. Leurs noms sont Choquette, Dompierre, Corriveau, Dun et Roulier.

La date du châtiment n'est pas encore fixée.

Trois des gardiens ont été destitués sur preuve de complicité avec les forçats.

— Les arbitres nommés pour juger la question des comptes entre les provinces d'Ontario et de Québec avant la Confédération, et entre ces deux provinces d'une part et le Dominion, au sujet de la question des sauvages, etc., ont rendu leur jugement aujourd'hui.

Ils ont décidé comme suit: Qu'en déterminant la dette de la province du Canada mentionnée dans la 112e clause de l'acte de l'Amérique du Nord, 1867, la partie de l'obligation obligeant le Dominion à payer les annuités mentionnées dans le traité Robinson de septembre 1850, et toutes annuités additionnelles qui sont venues dans les sauvegardes depuis le 1er juillet 1867, jusqu'au 31 décembre inclusivement 1892, seport priés en compte et comprises dans telle dette.

M. Hogg, C. R., représentait le Dominion et a présenté deux réclamations aux provinces, pour \$46,220 payées à feu Thomas McGreevy pour travaux aux batteries du parlement, à Ottawa et Rideau Hall, avant la confédération, et une de \$12,875 payée à Charles Garth pour appareil de chauffage aux batteries du parlement, aussi avant la confédération.

Les arbitres ont rejeté les deux réclamations.

— Sir Wilfrid Laurier a accepté l'invitation à un banquet qui lui sera offert par les libéraux de Montréal, le lundi de Pâques, 11 avril.

— L'hon. George H. Murray, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, est arrivé ici hier. Il vient pour affaires départementales à Ottawa et par exception il a arrêté à Montréal. Un certain nombre d'amis sont allés le saluer à l'hôtel Windsor.

— MM. L. E. Ethier et J. L. Archambault ont été nommés avocats de la cité et l'honorable Atwater, M. Rouer Roy, M. Rouer Roy, avocats, consultants.

— On a adopté de grandes réformes au conseil de ville. Il y a eu renouveau dans la composition et les attributions de différents comités. Ainsi les comités de chemins de fer et le département des élévateurs des déchets forment le département des travaux publics. Les comités des finances et de l'hôtel-de-ville sont fusionnés.

Les comités des incendies et de l'éclairage, etc., restent les mêmes.

Les comités des finances et des travaux publics comptent 14 membres, 1 pour chaque quartier de la ville.

Le comité spécial chargé d'opérer cette fusion a approuvé le projet, et reste à savoir si le conseil le sanctionnera.

— M. Charles Hays, général du Grand Tronc, vient d'ordonner que le bureau de la Compagnie à Québec, soit aboli et transféré à Montréal. Tout en faisant ainsi une économie importante, la Compagnie évitera les embarras et les ennuis qu'entraîne infailliblement une succursale éloignée. C'est l'intention de M. Hays de faire de Montréal le centre de toutes les opérations de la Compagnie.

— M. John Brophy a pris une action en dommages contre la cité au montant de \$50,000, alléguant que la mort de son mari, un dessinateur travaillant à l'hôtel de ville, avait été causée par le mauvais état hygiénique de cette bâtisse.

— Deux chars sont arrivés ici chargés d'une curieuse cargaison. Ce sont des chiens de Terre-neuve, venant de Halifax et consignés à un citoyen d'Ottawa qui doit établir un service de transport au Klondyke. Ces chiens n'avaient en ni nourriture ni à boire depuis qu'ils sont partis, et plusieurs ont dû être tués ce matin.

France et Canada

RELATIONS PLUS ÉTROITES

Nous lions dans l'indépendance brétonne.

— Nous avons actuellement un traité franco-canadien fort incomplet, sans service océanique; mais avec une ligne directe, avec un service efficace, ce traité sera développé, son cadre sera agrandi et le trafic entre France et Canada prendra une extension considérable.

C'est le moment de travailler à faire réussir ce grand projet, car l'exposition de 1900 approche et ce sera une merveilleuse occasion pour la compagnie; les milliers de Canadiens qui se proposent d'aller à Paris seront trop heureux de prendre des transatlantiques français.

Que la presse française et que les chambres de commerce du Nord de la France nous donnent un coup d'épaule et qu'elles

en conseil signé par lord Aberdeen, hier, connue sa sentence en emprisonnement pour la vie. Il devait être pendu le 14 janvier. Il a été prouvé qu'il est fou.

Le liniment "ROYAL" est sans égal pour guérir le mal de dents, 15c la bouteille

Le liniment "ROYAL" est sans égal pour guérir le mal de dents, 15c la bouteille

Le liniment "ROYAL" est sans égal pour guérir le mal de dents, 15c la bouteille

Le liniment "ROYAL" est sans égal pour guérir le mal de dents, 15c la bouteille

Le Liniment "ROYAL"

Forgerons et Charrons

Fer en barre, Feuillard et acier, Clous et fers à cheval

Râpes et limes, Soufflets et enclumes, Forets (drills) étaux, filières, etc.

Raies, jantes et moyeux, Ressorts et soufflets de voiture, Couleurs, huiles, vernis, etc

Nos prix et qualités et nos termes de crédit

défient toute concurrence

Compagnie Chinic

Pied Cote de la Montagne, Québec.

indépendent nos compatriotes à cette question, qu'elles évaluent l'opinion publique; il y va de l'intérêt du commerce de la France autant que de l'intérêt du commerce canadien.

Une bonne compagnie d'assurance

M. le lieutenant-colonel A. Fraser, de cette ville, gérant local de la compagnie "United States Life Insurance", vient de recevoir la lettre suivante qui est un bon témoignage en sa faveur de la compagnie qu'il représente.

Cher monsieur,

Je vous remercie de m'avoir informé de la manière prompte avec laquelle votre compagnie a payé le montant des polices d'assurances de feu mon mari, Edward J. L. Lafrance, (polices Nos 76635 et 85578) que ce montant ne fut payable que le 1er février prochain. Votre compagnie a payé de suite aussitôt qu'elle en a eu les documents nécessaires. En vous remerciant de nouveau pour votre compagnie pour la courtoisie que vous avez montrée en réglant cette réclamation.

Je demeure, Votre bien dévoué, ADELIN DROUIN LAFRANCE.

Tom Nulty dans sa prison

Il a des visions

Joilette, 8.

C'est mardi prochain que Tom Nulty comparait devant douze de ses pairs pour répondre à l'accusation d'avoir assassiné ses trois sœurs et son petit frère, le 5 novembre dernier. Il est évident que la décharge ne changera pas à nier la culpabilité du prisonnier, vu la confession que Tom a faite au détective McCaskill et qu'il a répétée plusieurs fois depuis cette époque. On tentera plutôt de convaincre le jury que Tom Nulty n'était pas responsable de ses actes au moment du crime.

Depuis son incarceration, le 7 novembre dernier, Tom Nulty ne semble pas comprendre l'horreur de sa position. Il parle, il rit et il chante tout comme si une accusation terrible ne pesait pas sur sa tête. Il a un excellent appétit, et le séjour de la prison ne semble pas l'avoir affecté d'une façon sensible. Il a gagné considérablement en poids.

Les règlements de la prison n'ont pas affecté la fratrie. Il s'amuse beaucoup en compagnie des autres détenus et il les aide dans leurs travaux. Il joue souvent aux cartes, et il regrettait beaucoup de ne pouvoir jouer aux dames.

Le gendarme autorisé à fumer à certaines heures du jour. Étroitement enroulé dans une cellule, Nulty peut circuler librement le jour dans la cour et les corridors. Il est néanmoins gardé à vue par un gardien qui le suit partout. Le prisonnier ne reçoit que rares visites. Son père n'est allé à la prison qu'une seule fois. Pourtant il ne rend souvent à Joilette, mais il ne veut pas voir son malheureux fils. M. l'abbé Lafortune, attaché au presbytère de Joilette, est le directeur spirituel de Nulty.

Le prisonnier parle souvent des femmes avec lesquelles il a eu des liaisons. Il rappelle avec orgueil ses succès en amour, et il dit qu'il est très impatient de recouvrer ses relations. Hier, il a raconté à ses compagnons qu'il a vu mardi soir dans sa cellule une femme tout de blanc habillée. Les détenus se sont moqués de lui, mais Nulty a persisté dans sa déclaration.

Le gendarme autorisé à fumer à certaines heures du jour. Étroitement enroulé dans une cellule, Nulty peut circuler librement le jour dans la cour et les corridors. Il est néanmoins gardé à vue par un gardien qui le suit partout. Le prisonnier ne reçoit que rares visites. Son père n'est allé à la prison qu'une seule fois. Pourtant il ne rend souvent à Joilette, mais il ne veut pas voir son malheureux fils. M. l'abbé Lafortune, attaché au presbytère de Joilette, est le directeur spirituel de Nulty.

Le prisonnier parle souvent des femmes avec lesquelles il a eu des liaisons. Il rappelle avec orgueil ses succès en amour, et il dit qu'il est très impatient de recouvrer ses relations. Hier, il a raconté à ses compagnons qu'il a vu mardi soir dans sa cellule une femme tout de blanc habillée. Les détenus se sont moqués de lui, mais Nulty a persisté dans sa déclaration.

Le gendarme autorisé à fumer à certaines heures du jour. Étroitement enroulé dans une cellule, Nulty peut circuler librement le jour dans la cour et les corridors. Il est néanmoins gardé à vue par un gardien qui le suit partout. Le prisonnier ne reçoit que rares visites. Son père n'est allé à la prison qu'une seule fois. Pourtant il ne rend souvent à Joilette, mais il ne veut pas voir son malheureux fils. M. l'abbé Lafortune, attaché au presbytère de Joilette, est le directeur spirituel de Nulty.

Le gendarme autorisé à fumer à certaines heures du jour. Étroitement enroulé dans une cellule, Nulty peut circuler librement le jour dans la cour et les corridors. Il est néanmoins gardé à vue par un gardien qui le suit partout. Le prisonnier ne reçoit que rares visites. Son père n'est allé à la prison qu'une seule fois. Pourtant il ne rend souvent à Joilette, mais il ne veut pas voir son malheureux fils. M. l'abbé Lafortune, attaché au presbytère de Joilette, est le directeur spirituel de Nulty.

Le gendarme autorisé à fumer à certaines heures du jour. Étroitement enroulé dans une cellule, Nulty peut circuler librement le jour dans la cour et les corridors. Il est néanmoins gardé à vue par un gardien qui le suit partout. Le prisonnier ne reçoit que rares visites. Son père n'est allé à la prison qu'une seule fois. Pourtant il ne rend souvent à Joilette, mais il ne veut pas voir son malheureux fils. M. l'abbé Lafortune, attaché au presbytère de Joilette, est le directeur spirituel de Nulty.

Le gendarme autorisé à fumer à certaines heures du jour. Étroitement enroulé dans une cellule, Nulty peut circuler librement le jour dans la cour et les corridors. Il est néanmoins gardé à vue par un gardien qui le suit partout. Le prisonnier ne reçoit que rares visites. Son père n'est allé à la prison qu'une seule fois. Pourtant il ne rend souvent à Joilette, mais il ne veut pas voir son malheureux fils. M. l'abbé Lafortune, attaché au presbytère de Joilette, est le directeur spirituel de Nulty.

Le gendarme autorisé à fumer à certaines heures du jour. Étroitement enroulé dans une cellule, Nulty peut circuler librement le jour dans la cour et les corridors. Il est néanmoins gardé à vue par un gardien qui le suit partout. Le prisonnier ne reçoit que rares visites. Son père n'est allé à la prison qu'une seule fois. Pourtant il ne rend souvent à Joilette, mais il ne veut pas voir son malheureux fils. M. l'abbé Lafortune, attaché au presbytère de Joilette, est le directeur spirituel de Nulty.

Nous Insistons

Sur le fait qu'aucune maison ne peut nous être comparée pour garder en stock les meilleurs parfums, la plus grande et la plus belle variété, et les plus bas prix.

A Québec, quantité de maisons importent directement de Montréal en Toronto et perdent au moins 25 p. c. que les maisons de Montréal prévalent pour leurs profits. Ce montant, ajouté à celui que le marchand doit prendre, fait que le client paie moitié plus cher que s'il achetait d'un véritable importateur. Aux acheteurs de juger quelles sont les maisons à Québec capables de faire leurs importations plus loin qu'à Montréal. Il est le secret de se procurer de bons produits à des prix minimums.

J. E. Livernois

Vous trouverez chez

A. B. DUPUIS

190 Rue St Paul

L'assortiment le plus considérable en

Bonbons de choix

De toutes sortes et de tous les prix..

Melanges 'FRONTENAC'

L'excellence de qualité dans les essences et les couleurs employées en fait une confiserie d'une finesse et d'une pureté sans égales.

Prix modérés Qualité supérieure

Noel et Jour de l'An

Nous profitons de cette occasion pour remercier notre nombreuse clientèle de son bel encouragement et pour lui annoncer que notre

Actualités

JANVIER 1933

P. L. 7
D. Q. 15

N. L. 22
P. Q. 29

D.	L.	M.	M.	J.	V.	S.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Encore une tempête de neige. La réalisation des pronostics qui venaient de l'été au 15 nous avons beaucoup de neige, s'annoncent bien.

Il paraît que le jury qui a trouvé Martin Thora coupable du meurtre de Guldensuppe, à New-York, a pendant les neuf jours de sa réclusion fait un compte de vin de \$239.05. L'avocat de Thora songerait à s'occuper un peu ultérieurement de cette disposition particulière où se serait trouvé ce jury.

Deux individus, un haïtien et un ex-député-élu, se sont battus en duel à l'épée à Chicago. Ils ont échangé sept coups de feu. L'un a été tué et l'autre sérieusement blessé.

M. Redmond, un député irlandais, vient d'arriver à New-York, pour une tournée d'Amérique.

Son but est de monter la tête de ses compatriotes avec le souvenir de la révolution de 1798 et de les engager à aller l'été prochain célébrer en Irlande le centenaire de cette révolution.

M. Chiquette, député de Montmagny et M. Caroll, député de Kamouraska sont à Québec depuis hier midi.

Ils sont allés rendre visite à l'hon. Frs Langelier hier et ont fortiment engagé à accepter la position de juge qui lui était offerte.

Une lettre de Dawson City mande que la viande est en abondance dans la région d'or, cet hiver, mais le prix est resté toujours à \$1 la livre.

L'hon. Hector Fabre, parlant du choix de l'hon. Jules Tessier comme Orateur, s'exprime ainsi dans le *Paris-Canada* :

« La Chambre a choisi à l'unanimité comme Président, M. Jules Tessier, député de Portneuf. Le choix est particulièrement heureux, par la modération de son caractère et de ses opinions, par son âge et sa dignité. M. Tessier était tout indiqué pour la présidence parlementaire. Il continue d'ailleurs comme une tradition de famille, car son regretté père a été président longtemps et avec une rare autorité aux délibérations du Conseil législatif avant la Confédération. »

Des ordres ont été reçus du ministre de la guerre en Angleterre de commencer, au printemps, la construction de deux batteries pour la défense du port de Halifax. Une de ces batteries sera située à l'île George et l'autre à mi-distance entre les deux forts de l'île M. Nab.

La conférence entre les autorités du C. P. Q. et les télégraphistes employés par cette compagnie est enfin terminée. Les demandes et soumissions faites par les télégraphistes ont été soigneusement examinées et seront soumises aux directeurs du Pacifique Canadien qui rendront prochainement leur décision.

Il s'en est peu fallu que nous ayons un pont de glace devant la ville. La clé, qui s'était formée au biseau, a définitivement cédé hier soir, au travail du bateau *Polaris*.

Le percepteur des douanes, au port d'Ottawa, a complété ses rapports pour 1930 et 1931 et a établi ainsi une comparaison entre le chiffre des importations pour ces deux années. En 1930, elles ont été de \$315,900.34, tandis que cette année elles ont été de \$376,804.21.

Les exportations du port d'Ottawa, pour le mois de décembre, sont les suivantes : Produits miniers, \$4,603 ; bœufs, \$21,237 ; produits de la forêt, \$126,693 ; bestiaux et leurs produits, \$23,262 ; produits agricoles, \$2,276 ; produits de manufacture, \$5,928 ; divers, \$476. Total : \$179,198.

La nomination de M. U. J. Ledoux, du Maine, comme consul américain à Trois-Rivières, a été confirmée par le sénat de Washington avant-hier.

Le gouvernement Marchand, à la demande des députés de comtés ruraux, paraît avoir décidé d'exempter les cercles agricoles des deux conférences annuelles qu'ils étaient tenus de donner autrefois pour avoir droit à leur subvention.

Les conférences agricoles paraissent être virtuellement abolies. Elles n'auront lieu que sur la demande des cercles agricoles eux-mêmes et le commissaire de l'agriculture aura à décider s'il y a lieu d'accorder les conférences qui lui seront demandées, et maintiendra pour cela en activité de services quelques conférenciers.

Notes personnelles

M. J. P. B. Casgrain, avocat de Montréal, est au Château Frontenac.

Le député de Temiscouata, M. Chs A. Gauthier, est en ville, de retour d'un voyage à Ottawa, où il est allé pour affaires départementales.

Il rapporte que les travaux de la session avancent rapidement et les ministres travaillent ardemment à préparer leurs estimés afin de ne pas retarder le travail saisonnel.

On n'oublie pas les vins (Carot et O Porto) fabriqués par A. Toussaint & Cie. Les prix n'augmentent pas trop notre bourse et nous sommes certains de leur bonne qualité. Prix du Carot, \$1.80 la douzaine ou \$1.50 bouteille remise. Prix du O Porto, \$1.00 le gallon ou \$3.00 la douzaine. A. TOUSSAINT & CIE.



LIEBIG Company's Extract of Beef

L'essence de tout ce qu'il y a de meilleur dans le bœuf. Fabriqué de la meilleure partie des meilleurs bestiaux, élevés sur les plus riches pâturages de la compagnie dans l'Uruguay. Voilà pourquoi c'est le meilleur, et comment il se fait que depuis trente ans il n'a pas d'égal pour la saveur et la pureté.

Le véritable à cette signature en bleu *Liebig* IL VA LOIN

L'hon. juge L. A. Jetté

(Extrait de "Mes contemporains", par L. O. David)

Il y a une vingtaine d'années, on remarquait au collège de l'Assomption un petit garçon à la figure pâle, à l'air maladif, aux membres délicats, toujours mis avec élégance, poli, affable, mais réservé, sage, studieux et modeste, soumis sans affectation et conservant toujours dans l'accomplissement de ses devoirs et dans ses relations avec ses maîtres et ses condisciples, sa dignité et son indépendance. Il n'était pas le premier de sa classe, mais il aurait pu l'être, s'il n'avait pas employé la plus grande partie de son temps à lire tout ce qui lui tombait sous la main. La bibliothèque du collège ne lui suffisait pas, il trouvait moyen de se faire apporter des livres du dehors et des journaux, des journaux libéraux surtout, car, dès ce temps-là, ce petit garçon si humble et si modeste avait ses idées à lui, sa manière de voir les choses en politique.

Mais comme il ne faisait pas parade de ses connaissances et de ses sentiments et laissait alors comme aujourd'hui les autres penser comme ils voulaient, tout le monde l'aimait et respectait ses opinions. Il était si gentil, si doux, si délicat, si bien élevé ! Il faisait si bien tout ce qu'il fallait ! Comment ne pas l'aimer ?

Ce petit garçon qui faisait si peu de bruit au collège est aujourd'hui l'un des avocats les plus distingués de Montréal, et l'un des représentants, dans la Chambre des Communes, de la grande métropole.

M. Jetté est un exemple frappant de ce qu'on peut faire avec du travail, de la modération, de bons principes et une bonne conduite. Il a fait son chemin tranquillement, sans impatience et sans bruit inutile, sans déranger le cours naturel des choses. Il a mûri lentement comme les bons fruits et ne s'est pas laissé cueillir avant le temps.

Le public a fini par remarquer ce jeune homme modeste qui remplissait si bien ses devoirs de chrétien et de citoyen, sans affectation et sans hypocrisie, et se distinguait dans sa profession par des habitudes de travail et de régularité qu'on trouve rarement chez les jeunes avocats.

M. Jetté n'a pas la chaleur, l'enthousiasme et la facilité de parole de certains orateurs, mais sa parole élevée, fraîche, pleine de sens et de logique, produit un excellent effet sur un auditoire instruit. Son discours froid et calme comme sa raison ne remue pas les âmes, mais elle porte la conviction dans les esprits et inspire la confiance et le respect.

M. Jetté a le mérite de dire en bon français, dans un langage correct, clair, sobre, élégant et châtié, des choses sensées et pratiques, méritent assez rare chez nos avocats et nos orateurs politiques. Il ressemble sous ce rapport à Laurier et excelle dans l'exposition d'un principe, dans la démonstration d'une vérité. Son esprit lucide et logique jette de la lumière sur les questions les plus compliquées et sait en faire ressortir les points les plus importants.

Le talent de M. Jetté a été apprécié avec beaucoup de justice dans un rapport étendu de la cause Guibord fait par la "Gazette judiciaire" de Belgique, journal important rédigé par des hommes d'une grande valeur.

Après avoir résumé la plaidoirie de M. Jetté et en avoir signalé les principaux points, la "Gazette" ajoute : « Ces paroles, comme toute la plaidoirie de M. Jetté, ont un remarquable accent de sincérité et de loyauté. M. Jetté nous paraît d'ailleurs un avocat d'une haute valeur qui serait au premier rang dans tous les barreaux où se plaident des grandes causes. »

La "Gazette judiciaire" fait ensuite les observations qui suivent sur les plaidoiries des avocats qui ont figuré dans la cause de Guibord : « On comprendra, dit-elle, que nous ne puissions reproduire ici des plaidoiries dont la moins longue prend toute une audience. » Elle dit cela de remarquer que « la langue en est excellente de clarté, de précision, d'adéquation parfaite des termes aux matières qu'on traite. »

Elles se distinguent par une sobriété d'ornements qui convient aux discussions de droit sans recherche aucune de l'antithèse, des clichés du mot, de la phrase. Voilà ce qu'on attendait de la plaidoirie de M. Jetté à Montréal se trouverait moins dépayés et plus à l'aise qu'à la Cour d'Appel de Paris ou à l'Assemblée législative de Versailles. »

M. Jetté est tout entier dans ses

discours, et on est convaincu plus que jamais en l'entendant parler que le style c'est l'homme. On y reconnaît non seulement l'avocat au jugement sain, à l'esprit subtil, mais encore l'homme de lettres au goût délicat, à l'intelligence cultivée. Doué de dispositions littéraires qui en auraient fait un excellent journaliste il a su en profiter.

M. Jetté a l'esprit comme le cœur français, aime la fine plaisanterie, les choses bien dites et a un sentiment très vif du beau dans les arts et les lettres.

Un homme qui travaille de douze à quinze heures par jour, dont tous les instants sont comptés, dont la vie est réglée comme un cadran, a le temps de faire bien des choses.

Achevons de faire connaître en deux mots le caractère de M. Jetté en disant qu'il est la loyauté, la délicatesse et la bienveillance personnifiées. Cette délicatesse et cette bienveillance, il en est tout imprégné en quelque sorte, il les porte dans sa figure, dans ses gestes, dans toute sa personne ; pas un mot, pas un mouvement chez lui qui ne soit marqué au coin de la distinction, de la bienveillance et de la courtoisie la plus parfaite.

M. Jetté est si honnête et vertueux, et il l'est maintenant sans effort, car il a su cultiver ces heureuses dispositions.

Son tempérament froid qui lui nuit, quand il parle, lui est très utile sur le banc en laissant à sa raison l'empire qu'elle doit exercer sur la volonté de l'homme. Ajoutons qu'il possède des principes de religion et de morale solides, des convictions nationales les plus sincères et l'on s'expliquera l'influence dont il jouit, l'on comprendra que tant de personnes désirent qu'il ait bientôt sa place dans le gouvernement de la nation.

M. Jetté est né à l'Assomption, le 15 janvier 1836. Son père était autrefois marchand dans ce village. Sa mère, Dame Caroline Gauthier, est la petite fille d'un planteur de St Domingue, qui fut ruiné par la révolution de 1793.

On sait l'effet que produisit dans les colonies françaises la proclamation des droits de l'homme. Les noirs de St Domingue comme ceux de Haïti voulurent affirmer leur droit à l'égalité et à la liberté en massacrant leurs maîtres, en mettant tout à feu et à sang.

La famille de M. Gauthier fut sauvée, grâce au dévouement d'un esclave qui l'avertit à temps du danger qui la menaçait et réussit à l'embarquer à bord d'un navire qui partait pour New-York.

M. Gauthier resta dans l'île pour tâcher de préserver ses propriétés de la dévastation, mais ses efforts furent inutiles, il perdit tout ce qu'il possédait et il en mourut bientôt de chagrin.

Madame Jetté épousa en premières nocces à New-York, un avocat canadien, fils de l'hon. M. Faribault. Etant devenue veuve, elle alla demeurer chez son beau-père, à l'Assomption, où elle épousa M. Jetté.

Le représentant de la division Est de Montréal, ayant fini ses études à dix-sept ans, vint à Montréal étudier le droit sous MM. Pelletier et Bélanger. Il fut reçu avocat en 1857 et forma une société avec MM. Hector Fabre et Siméon Lesage, société de gens d'esprit et de gentilshommes s'il en fut jamais.

Dans un pays où un avocat doit être avant tout un homme d'affaires, une pareille société ne pouvait durer. La nature avait fait Fabre journaliste, il fallait bien qu'il le devint. M. Lesage, qui aurait dû être ambassadeur, devint assistant-ministre des travaux publics à Québec. M. Jetté resta avocat.

Depuis deux ans il a pour associé M. Béique que la providence semble avoir fait exprès pour lui tant il se complètent.

La position que M. Jetté s'était faite au barreau, la confiance et les sympathies que son intelligence et son caractère lui avaient gagnées dans le public, le désignaient depuis longtemps comme l'un des candidats les plus forts du parti qu'il soutenait. Le rôle brillant qu'il joua dans le fameux procès Guibord le signala davantage à l'attention publique.

M. Jetté n'avait pas pris jusqu'alors une part très active dans la politique. Quoique partisan de M. Dorion, il appartenait à la fraction modérée du parti libéral et avait toujours, comme Laberge et plusieurs autres, condamné les écarts de quelques libéraux de 49 et même de 54.

Il avait déjà indiqué ses tendances en quittant l'Institut Canadien, lors de la malheureuse scission qui eut lieu dans cette institution. Il avait fait fort valoir comment il entendait le libéralisme, lorsqu'il devint réacteur en chef de l'« Ordre » sous le gouvernement

Macdonald-Sicotte, le gouvernement des libéraux modérés.

M. Jetté est catholique, national, et libéral dans le bon sens du mot. Les mots de libéral et de conservateur ont perdu leur signification dans ce pays depuis plusieurs années, car on les applique à tort et à travers. On a pris l'habitude d'appeler libéraux ou rouges tous ceux qui combattent le gouvernement conservateur.

Les chefs du parti conservateur avaient soin, pour rester au pouvoir, de faire croire que tous ceux qui voulaient les renverser étaient des hommes dangereux, professant le libéralisme condamné par l'Église, et ils rappelaient sans cesse les écrits de certains libéraux de 49 et de 54 pour entretenir la défiance publique.

M. Jetté crut que dans l'intérêt du pays et de son parti, et afin de rallier sous le drapeau de l'opposition tous ceux qui désapprouvaient les actes des chefs du parti conservateur, il fallait avoir une bonne fois le courage de rompre avec un passé dont l'influence nous était si funeste : « Pourquoi, disait-il, persister à porter la responsabilité d'idées que nous ne partageons pas et nous condamner sans raison à une éternelle impuissance ? »

Tout le monde applaudit à ce raisonnement, la jeunesse surtout, et le parti national fut fondé ; on voulut écartier même un nom qui n'était plus qu'un épouvantail et un souvenir.

C'est grâce à ce programme, que M. Jetté put poser en 1871 sa candidature contre le chef même du parti conservateur, le tout-puissant sir George-Etienne Cartier. Des hommes qui jusqu'alors avaient repoussé le programme libéral acceptèrent le drapeau national, et on se rappelle avec quel enthousiasme le peuple accueillit une candidature qu'il regardait comme l'inauguration d'une ère nouvelle.

Dans plusieurs parties du pays on put constater les heureux effets de la transformation qu'avait subie le parti libéral.

Le rôle de M. Jetté dans la Chambre des Communes ne fut pas à la hauteur des espérances de ses amis.

C'était un chef qu'on avait voulu élire, un futur ministre, il ne fut ni l'un ni l'autre. Il n'avait ni l'ambition, ni l'énergie nécessaires pour s'affirmer, s'imposer surtout ; il céda le pas aux anciens libéraux peu disposés à se démettre au profit d'un homme qui savait si bien se soumettre.

On donna raison aux conservateurs de dire que la fondation du parti national n'avait été qu'un leurre, un mouvement stratégique imaginé pour faire arriver le parti libéral.

Ajoutons à cela que le peuple affamé par une crise financière qui durait depuis quatre ans, demandait la protection, à grands cris, au gouvernement et surtout à M. Jetté et ses amis qui l'avaient promis.

Le gouvernement MacKenzie avait consenti à élever les droits de 25 pour cent, mais ne voulait pas aller plus loin.

Lorsque les élections de 1878 arrivèrent, la misère régnait partout et le parti conservateur trop habile pour ne pas profiter de la situation, prêchait la protection qu'il avait combattue quand il était au pouvoir, attribuant les maux du peuple au tarif qu'il avait fait lui-même et promettait la prospérité au pays.

Le résultat était facile à prévoir. M. Jetté ne pouvait se présenter et se faire élire dans la division Est de Montréal qu'en adoptant le programme des conservateurs.

Il crut le moment favorable de quitter la politique dont les vicissitudes et les roueries lui répugnaient pour accepter la place de juge et remplir des fonctions plus conformes à ses goûts, à son caractère et à ses talents.

MONTREAL, 1880

Il est sur le banc ce qu'il a toujours été : digne, consciencieux, laborieux, catholique et libéral, ennemi de l'injustice et de l'exagération, protecteur de tous les droits, fidèle et loyal interprète de la loi.

Il travaillait lentement mais sûrement, les clients et les avocats attendent un peu longtemps, mais l'excellence de ses jugements lui fait pardonner sa lenteur. Quelques-unes de ses décisions, dans des causes où se soulevaient des questions de droit civil de la plus haute importance, ont été fort remarquées non seulement ici mais en France et en Angleterre. Mentionnons entr'autres la cause Larancée où il a exposé avec tant de science et de précision la loi qui régit le mariage dans ce pays ; on trouva ce jugement si important que M. Blake en demanda la production, devant la Chambre des Communes. Citons encore le jugement qu'il rendit contre les compagnies d'assurance poursuivies pour le paiement de la taxe imposée par le gouvernement local.

Il a, dans des matières touchant à la religion et à la politique, rendu des décisions et exprimé des opinions qui n'ont pas plu aux parties intéressées, aux plus violents ; il a pu se tromper, il a pu, dans certains cas, profiter de l'occasion pour donner un leçon à des gens peu disposés à la recevoir de bonne grâce, mais on n'a jamais mis en doute son intégrité et sa bonne foi.

Personne ne représente plus que lui dans ce pays les sentiments de ceux qui veulent qu'on interprète la religion de manière à la faire respecter et à lui concilier tous les courages et les esprits, à démontrer qu'elle n'est pas antipathique aux réformes, aux saines idées de progrès et de liberté.

UN GRAND LOT DE...

Chemises Blanches ET COULEURS

Offertes à 39c et 49 cents chez

J. A. CANTIN

...RUE SAINT JEAN...

Ce sont des chemises de 75c et \$1.00

Les premiers rendus auront le choix

Comme c'est joli

Voilà l'expression de toutes les personnes qui visitent le magasin de **Myrand & Pouliot**, ils ont sans contredit la plus belle installation qu'il y ait dans Québec à l'occasion des fêtes.

Le choix varié et les prix modérés des marchandises et jouets de toutes sortes, propres pour cadeaux, nous font un devoir de conseiller fortement à nos lecteurs d'aller visiter cet établissement avant de faire leurs achats.

C'est le Magasin Populaire de Québec

215 Rue St-Joseph, St-Roch

TARA HALL

BARGAIN TICKET

FROST & FANSHAWE

Superbe Cie à repertoire

LUNDI, MARDI ET MERCREDI
"Lost in a great city"

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI
"Pasion's Slave"

Matinées, mercredi et samedi à 2 h. pm.
Prix—Admission, 10, 20 et 30c.
Matinées—10 et 20c.

CASINO

Coin des rues N. D. des Anges et Dorchester

Programme de la semaine commençant dimanche 2 janvier 1933.

Mlle Piote, chanteuse et danseuse, Up-to-date.

Le site arts, dans leurs chansons illustrées.

Mlle Flora l'incomparable équilibriste du fil de fer.

M. et Mme Harnaud dans plusieurs danses parisiennes de leur repertoire.

Les Wood Sisters, contralto et soprano, numéros très attrayants.

Kono et Welch, dans leur comédie acrobatique, venant directement d'Europe, attractions extraordinaires.

Tous les soirs à 8 h. grandes représentations.

Matinées cette semaine mardi, jeudi samedi et dimanche.

25c Admission 10c. Shows réorganisées 20c et 25c.

TELEPHONE 238.

Retenez vos places à l'avance.

VENANT D'ETRE RECU

1000 minots BLE D'INDE BLANC

5000 BLE D'INDE JAUNE

8000 minots Avoine Toronto

MOULIN, SON, GRUC, FARINE DE BLE D'INDE, POIS CUISANTS, ETC, ETC.

100 Quarts LARD, Mess. SHORT CUT & SANS OS.

...ACQUIS...

350 Tonnes FOIN EXTRA No 1, No 2 pour VACHES

FARINES de toutes qualités pour **BOULANGERS ET FAMILLES**

...CHEZ...

POITRAS & PARADIS

Coin d' r. rue

Dalhousie et St André

QUEBEC

Le vocabulaire de la chaussure

Dans nos manufactures, les mots naissent et sont surtout empruntés à la langue anglaise. On nous en demande souvent l'équivalent français. Nous empruntons au "Dictionnaire des arts industriels" de Lami quelques-uns des termes usités en France, et qui pourront être utiles au personnel des manufactures de Québec.

La chaussure se compose de trois pièces principales, la tige, l'empeigne et la semelle. La tige, formée de cuir et d'étoupe ou de l'union de ces matières, se compose de parties taillées sur des patrons découverts qui sont mises sur des formes convenables et cousues entre elles par des piqûres, garnies de boutons, œillettes, etc.

Les opérations préparatoires sont le découpage du cuir, tant pour former les semelles, l'empeigne, les tiges, les talons, que pour les rebords, de certaines parties des tiges le cambuage des tiges et des semelles, l'assemblage des diverses parties de la tige.

Parmi les machines employées, mentionnons la machine à parer les empeignes, opération qui a pour but de diminuer l'épaisseur du cuir tout autour du contrefort, qu'on appelle aussi le renfort.

Il y a encore les machines accessoires pour couper les baguettes, les trépoints et les chapelets, ainsi que pour tourner le contre-point, pièces contournées à anneaux ouverts et plissées qui sert à assembler la tige sur la semelle ; c'est le complément de la machine à préparer les contreforts. Nous passons légèrement sur les machines à cisser et à couler qui sont décrites en détail dans l'ouvrage en question.

Le Suisse des chaussures comprend la pose des talons, puis le Suisse proprement dit qui consiste d'abord à coller la contre-semelle intérieure recouvrant les talons, puis à ébarber le talon en les tranches des semelles dures lisses, opération connue sous le nom de déformage des lisses, et en la tige à la noirce et à les polir au moyen de froissures.

La douanes et les baisers

On prête à la douane de New-York un projet barbare : celui d'empêcher les passagers débarquant d'un paquebot qui arrive d'Europe d'embrasser ceux de leurs parents ou de leurs amis venus pour les attendre sur le dock. Les douaniers prétendent que ces embrassades se prolongent outre mesure retardant inutilement la visite des bagages et favorisent la contrebande. Ils disent que pour une personne débarquant, il y en a dix autres qui l'attendent, qu'elles qu'elles soient, quand il s'agit d'une jeune fille ou d'une actrice américaine au-devant de laquelle sont venus tous ses anciens amis. Pendant que tout ce monde s'embrasse, les douaniers, qui ne sont pas de bois, sont obligés de rester impassibles et d'attendre le bon plaisir du passager ou de la passagère pour pouvoir fouiller les coins et recoins de ses malles. En conséquence, ils proposent d'établir sur les docks une barrière derrière laquelle attendraient les parents et les amis des passagers, et où ceux-ci ne pourraient aller les rejoindre qu'après avoir réglé leurs comptes avec les douaniers de l'Union Canadienne. Cette mesure, essentiellement arbitraire, ne semble avoir aucune chance d'être adoptée. La douane est suffisamment tracassière sans avoir encore la prétention de réglementer les effusions de famille. Que les douaniers voient avec envie les passagers se tenir dans leurs bras ceux qui les attendent au débarcadere, c'est possible, mais ils ne peuvent pourtant pas demander que les jeunes et jolies passagères commencent par les embrasser. Pour ce qui est du temps qu'il faut pour la visite des bagages, il y a certainement exagération de la part des douaniers ; un passager, fût-il attendu

par dix personnes, peut les embrasser

CURIOSITÉS
SCIENTIFIQUES

Notes de M. H. de Paquille

On vient de constater la production sur toute petite échelle du phénomène électrique connu sous le nom de foudre en boule, si longtemps contesté par quelques physiciens et aujourd'hui admis par tout le monde. Pendant les décharges de la foudre, il arrive quelquefois que l'on voit apparaître des boules de feu qui se promènent tranquillement comme de petits ballons, vont et viennent, courent sur les pelouses, longent les toits, descendent dans les rues, entrent par les fenêtres ouvertes, s'échappent par les cheminées. Leur existence est assez éphémère. La boule finit par éclater le plus souvent comme une bombe, et il n'en reste plus trace. Quelquefois il s'agit d'un gros globe incandescent unique, quelquefois d'une balle. L'exemple de foudre en boule le plus connu est celui du savetier du Val-de-Grâce. Par une journée de tonnerre, au moment où la pluie tombait à torrent, le savetier qui travaillait dans son échoppe leva la tête instinctivement. A deux pas de lui, suspendue en l'air, avançant lentement une boule de feu de la grosseur d'un ballon d'enfant. Saisi de frayeur, il ne fit aucun mouvement. La boule se dirigea de son côté encore de quelques centimètres, puis doucement s'éleva, plana au-dessus de sa tête, revint en arrière, redescendit et pénétra dans la cheminée. Une seconde après, on entendit une détonation et des briques tombèrent dans le foyer. Depuis, des observateurs dignes de foi ont cité beaucoup de cas plus ou moins analogues.

Gaston Planté a essayé de déterminer avec ses piles secondaires les conditions propres à produire de petites boules de feu qui se promenaient autour de ses appareils et représentaient assez bien la foudre en boule. A la vérité, on n'a pas repris depuis sa mort ces intéressantes expériences, et l'énigme de la foudre en boule est encore à déchiffrer.

Cela rappelle, voici l'observation qui vient d'être faite. Dans un établissement financier de Paris, un domestique, en voulant arranger une lampe électrique qui fonctionnait mal, produisit ce que l'on nomme un court circuit. Aussitôt le fil de plomb protecteur (circuit-circuit) fondit. On a l'habitude, en effet, dans toute installation électrique, par mesure de prudence, d'intercaler dans le réseau un fil de plomb fusible. Celui-ci, sous l'action d'un courant devenant brusquement trop intense, fond et interrompt, par suite, tout passage du courant.

Le coupe-circuit en plomb se trouvait au-dessous du bureau, au rez-de-chaussée. Le caissier était tout près du coupe-circuit. Il travaillait, quand il entendit une détonation. Levant la tête, il aperçut une toute petite boule de feu de la grosseur d'une balle d'enfant, qui s'élevait détachée du coupe-circuit, descendait en tournoyant. Elle finit par arriver sur la page ouverte du grand livre et y éclata en laissant sur le papier un petit cercle brun entouré de rayons nettement dessinés. La boule n'était pas tombée rapidement, mais plutôt comme descendrait un bout de papier léger, en trois ou quatre secondes.

Était-ce une boule creuse de plomb incandescent ? On ne serait-ce pas plutôt une répétition accidentelle du phénomène de la foudre en boule ?

L'observation est, que nous sachions, la première de cette nature. Il eût été intéressant de savoir si les traces laissées sur le papier dénotaient la présence du plomb. Mais, dans tous les cas, qu'il y ait eu du plomb mécaniquement entraîné ou non, il y a en formation d'une boule vagabonde et éblouissante. Cela rappelle bien le tonnerre en boule. Nous citons ce singulier phénomène d'abord parce qu'il est digne d'attirer l'attention et puis, parce que peut-être provoquerait-il des recherches ou des observations de même ordre.

Toujours l'éternelle question de l'influence du tabac sur la santé. Elle est mauvaise, parbleu, dès qu'il y a abus, et il y a presque toujours abus. Mais empêchez donc un fumeur de fumer ! Dans le but de savoir combien d'étudiants fument et comment le tabac agit sur les organes respiratoires et digestifs, le docteur Mendelshon a envoyé une série de questions à tous les étudiants de l'Académie médicale militaire de Saint-Petersbourg et à ceux de l'Institut technologique. Chaque

fumeur avait à répondre à cinq questions. L'âge ; depuis combien de temps fumez-vous ; bien de cigares ou de cigarettes par jour ; enfin, souffrez-vous souvent d'affections des voies respiratoires ou digestives ? 5,000 réponses furent transmises au docteur Mendelshon : sur 1,071 étudiants, 556 étaient de l'Académie médicale militaire et 415 de l'Institut ; ces derniers comptaient comme fumeurs, 49 p. c. au lieu de 54 p. c. parmi les premiers. En moyenne, les étudiants en médecine fumaient 19 cigarettes par jour ; les autres, 23. Comme 10 cigarettes coûtent environ 15 centimes, il en résulte que les étudiants de l'Académie militaire dépensent chaque année 1,200 livres, c'est-à-dire de quoi entretenir quarante étudiants pauvres.

À propos de la vue de la santé, les fumeurs ont une mortalité plus élevée : sur 100 fumeurs, 16 p. c. souffrent d'affections respiratoires et 12 p. c. d'affections des voies digestives. Chez les non-fumeurs, pour les mêmes maladies, on trouve 10 p. c. On peut dire que la mortalité des fumeurs s'élève à 37 p. c. et celle des non-fumeurs, à 24 p. c.

Un tiers des fumeurs débute avant seize ans ; les deux autres après cet âge. Les fumeurs ont une morbidité de 46 p. c. ; les seconds, de 32 p. c.

C'était un peu prévu ; mais les chiffres ont toujours leur importance. Il est évident que le tabac agit par lui-même sur le système nerveux ; la fumée altère les fonctions respiratoires et les fonctions digestives ; l'atmosphère viciée au sein de laquelle vivent les fumeurs ne peut faire que du mal aux poumons. Enfin, détail qui nous paraît échapper aux observateurs : le fait même de tenir une cigarette entre les lèvres modifie encore le rythme respiratoire et gêne l'hématose. Enfin, le fumeur doit absorber de l'oxyde de carbone, produit de toute combustion incomplète et poison énergique du globe sanguin. Là est le mal. On le répète souvent. Et l'on perd son temps avec les fumeurs comme avec les alcooliques. La consommation du tabac s'élève de plus en plus chaque année. C'est aujourd'hui une vérité banale que l'homme se tue lui-même, ou tout au moins, par ignorance ou inconscience abrège notablement son existence.

Qui l'aurait jamais présumé ? Le venin des frêlons, des guêpes, etc., peut servir de vaccin contre le venin des vipères. Venin contre venin. Nous en apprendrons encore bien d'autres dans cette voie que l'on commence à peine à explorer. C'est M. Phisalix qui a trouvé cet antagonisme curieux entre le frêlon et la vipère.

Le venin des vespérides, le venin des hyménoptères n'est pas sans offrir de dangers. Selon Langer, on rencontre dans le venin d'abeille une toute petite quantité d'acide formique ; mais la substance toxique serait due à un alcaloïde particulier résistant à la chaleur et au froid. Paul Bert fit piquer des moineaux par l'abeille xylocope et les vit mourir par arrêt de la respiration, en paralysie complète. Langer a tué de même des lapins et des chiens avec des symptômes analogues à ceux de l'empoisonnement vipérienne. C'est pourquoi M. Phisalix, frappé de ces similitudes, a pensé que le venin d'abeille pourrait devenir immunisant par rapport au venin de la vipère, et il a préparé une solution en faisant macérer 45 gros frêlons dans 40 centimètres cubes de glycérine. Il a obtenu au bout de quelques jours un liquide acide ayant une odeur complexe, forte et piquante, rappelant celle de l'acide formique.

Ce liquide, on l'a inoculé à des animaux, cobayes, lapins, et ceux-ci, piqués par les orochets d'une vipère, sont restés indemnes. Leur résistance à l'intoxication a été telle qu'ils ont pu supporter une dose de venin de vipère capable de les tuer en quatre ou cinq heures. L'immunité ne persiste malheureusement pas longtemps, de 10 à 15 jours, selon la dose injectée.

Quant à la nature de la substance immunisante renfermée dans le venin d'abeille, M. Phisalix n'a pu encore la déterminer. Ce ne serait pas un alcaloïde.

Cette affection du venin d'insulte contre le venin de reptile est intéressante et jettera peut-être quelque lumière sur le problème difficile de la composition des substances immunisantes. En attendant, nous voilà revenus au principe si cher aux homéopathes : "Similia similibus".

Deux récoltes pour une. A recommander aux amateurs de curiosités végétales : la tomate, pomme de terre ! On sait jusqu'à quel point nos horticulteurs ont tiré parti de l'art de greffer ; on est vraiment stupéfait quand on ouvre un livre d'horticulture de l'énorme quantité de variétés de greffes imaginées par les pépiniéristes. Et, cependant, il ne faut pas greffer au hasard, c'est même souvent difficile de greffer. Il y a des antipathies et des sympathies entre le porte-greffe et le greffon qui nous échappent entièrement. Il est nécessaire que les éléments anatomiques des végétaux mis en contact soient aussi semblables que possible, que leur multiplication se fasse à la même époque, etc. Il est indispensable que les plantes associées appartiennent à la même famille, sinon au même genre, et la réussite ne vient pas toujours. Il est même assez singulier que des espèces classées tout à côté l'une de l'autre se refusent absolument à toute union intime. Le pomier ne réussit pas sur le poirier et le poirier vit bien pendant un certain temps sur le pomier. Le poirier adopte de préférence le cognassier et même l'aubépine. Le sorbier, l'alisier, le néflier, le cognassier, si dissimilables entre eux et avec l'aubépine, sympathisent tous les quatre entre eux.

Le pêcheur et l'abricotier se greffent difficilement l'un sur l'autre, tandis que tous les deux réussissent sur l'amandier et sur le prunier. Tous les cerisiers se soudent sur la Sainte Lucie et lui-même ne se soude à aucun cerisier. C'est un horticulteur éminent, M. Charles Baillet, de Troyes, qui nous a appris tout cela dans "L'Art de greffer". C'est lui, ou mieux son fils, qui a inventé la pomme de terre-tomate.

En greffant des rameaux de tomate sur des tiges de pommes de terre, il a réalisé "l'utile d'ici" d'Horace sur un même végétal. Le mariage se fait très bien. Le pied de la pomme de terre continue sa évolution dans le sol pendant que la tomate pousse tranquillement dans l'air. Et l'on récolte simultanément et les pommes de terre et les tomates. La provision de tissu gorgé d'eau de la pomme de terre vient souvent au secours de la tomate, dans les moments de sécheresse. Les deux solanées poursuivent ainsi leur existence éphémère l'une portant l'autre. Voilà comment il est devenu possible d'obtenir sur un même pied végétal des pommes de terre et des tomates.

HENRI DE PARVILLE.

— 000 —

L'ACONITE D'UN INFIRME
Les douleurs s'élevaient en vagues, les membres inertes et la vie au fond du cœur. Le remède de l'Amérique du sud pour le rhumatisme a fait disparaître les douleurs et les béquilles dans le me servait.

James Smith, fromager, Grimsby, Ont., écrit : "J'ai beaucoup souffert de douleurs. Pendant un certain temps j'étais incapable de me tenir debout et deux semaines devant je fus obligé de me servir de béquilles. Mes membres étaient presque inertes. J'essayai plusieurs remèdes sans profit. Le remède de l'Amérique du sud pour le rhumatisme me fut recommandé. J'en pris une bouteille pour opérer la guérison, et aujourd'hui je suis complètement guéri et je recommande de ce remède de grand cœur, comme le plus efficace de tous les remèdes."

En vente par Lesclerc & Co, 241-243 rue Saint-Joseph.

ALPHONSE DAUDET

Les obsèques du célèbre

Romancier

Paris, 22 déc.

Les obsèques d'Alphonse Daudet ont été célébrées avec une pompe et un milieu d'une assistance extraordinaire, à l'église Sainte-Clotilde, sa paroisse. On peut dire que, depuis Victor Hugo, aucun écrivain n'avait été accompagné à sa demeure par une foule plus nombreuse d'admirateurs et d'amis.

Des onze heures, la rue de l'Université était à ce point envahie qu'il a fallu organiser un service d'ordre.

Le cercueil avait été transporté, du salon où il était resté exposé depuis deux jours, sur un catafalque dressé sous un dais dans la cour intérieure de l'hôtel, transformée en chapelle ardente.

Deux religieuses veillaient le corps. Devant le catafalque, disparaissant sous un amas de fleurs et de couronne et autour duquel brûlaient seize cierges et deux lampadaires, se tenait un maître des cérémonies. Sous sa conduite, les nombreux invités, arrivés dès la première heure rue de l'Université, étaient introduits auprès de Mme Daudet qui, dans le salon où le corps avait été exposé, assistée de sa mère, Mme Allard, et ses deux fils, recevait les témoignages de condoléances.

Le président de la République avait chargé M. Blondel d'exprimer à la famille sa profonde sympathie. M. Rambaud, venu à la maison mortuaire, s'est fait représenter à la cérémonie, par M. Henry Roujon, directeur des beaux-arts.

Enfin, dans l'assistance on remarquait MM. Hanotaux, de Selves, préfet de la Seine ; Blanc, préfet de police ; Sauton, président du conseil municipal, accompagné du bureau de cette assemblée et d'une délégation ; les généraux de Boisdeffre, Zurlinden, MM. Crozier, directeur du protocole ; Henri Houssaye, Paul Deroulède, Cherbuliez, Jean Richepin, Victorien Sardou, Massenet, Poincaré, Gustave Larroumet, Jean Rameau, André Theuriot, de Hérédia, Carolus Duran, Paul Ginisty, etc.

La levée du corps a eu lieu à midi précis. Pendant que le cercueil est porté sur le char, un roulement de tambours se fait entendre et une compagnie du 47^e de ligne rend les derniers honneurs. Les cordons du poêle sont tenus par MM. Emile Zola, Jules Lemaitre, Léon Hennique, Edouard Drumont, Paul Hervieu et Ebner, secrétaire d'Alphonse Daudet.

Le cortège se forme. Messieurs Emile Zola, Jules Lemaitre, Léon Hennique, Edouard Drumont, Paul Hervieu, Ebner, tiennent les cordons du poêle.

Précédant le char funéraire, formant la tête du cortège, est un char à fleurs qui supporte les fleurs et les couronnes envoyées par les amis.

On a eu peine à les placer tant elles étaient nombreuses : citons celles offertes par le théâtre national de l'Odéon, les directeurs des théâtres du Gymnase et du Tauderville, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, les associations des journalistes et des gens de lettres, la "Revue des revues", les artistes du Vaudeville, ses amis de la Librairie Lemerre, le "Journal", "l'Écho de Paris". Les habitants de Nîmes ont également envoyé une couronne avec cette inscription : "A Alphonse Daudet, sa ville natale." Citons aussi, les couronnes offertes par la société des Parisiens du Gard, l'Association amicale du Gard, la "Cigale", l'Association générale des étudiants de Paris qui, voulant associer la jeunesse du quartier Latin au deuil causé par la mort de Daudet, a envoyé sous la conduite de son président, M. Tissier, une délégation aux obsèques.

Sur ce char, on remarque encore une immense gerbe d'œillets blancs, offerte par M. Jules Claretie, au nom de la Comédie Française, en souvenir de la pièce de Daudet qui fut jouée au Théâtre-Français, sous le titre de "L'Éclat blanc." Non loin de cette gerbe on en voit une autre composée d'œillets panachés roses et blancs ; sur une écharpe de soie violette dont elle est cravatée, se détache le nom de Réjane.

Derrière ce char, supportant cet amoncellement de fleurs, viennent encore deux brancards portés à bras sur lesquels sont placées la couronne du conseil municipal de Paris, composé de roses et d'orchidées offerte par M. Eugène Fasquelle l'éditeur de Daudet, dont la librairie a été fermée en signe de deuil.

Sur l'invitation du maître de cérémonie, le cortège se met en marche vers l'église Sainte-Clotilde.

En tête du cortège, conduisant le deuil, marchent MM. Léon et Lucien Daudet, fils du défunt. Entre eux deux, leur donnant le bras, est M. George Hugo. Viennent ensuite MM. Ernest Daudet, Léon Allard et les autres membres de la famille.

C'est entre une double haie de curieux massés sur les trottoirs, que le cortège gagne l'église Sainte-Clotilde, où de nombreux invités se sont rendus directement.

À l'entrée du corps dans l'église, dont les voûtes sont entièrement drapées de tentures noires, M. Pierné exécute une entrée d'orgue sur des motifs de "l'Alsacienne." C'est M. Massenet, un vieil ami de Daudet, qui a réglé la partie musicale.

À l'issue de la cérémonie, le cortège se dirige vers le cimetière du Père-Lachaise en suivant le boulevard Saint-Germain, le pont Sully, le boulevard Henri-IV, la place de la Bastille et la rue de la Roquette.

L'inhumation a été faite dans un caveau de famille qui est situé dans la 26^e division, en passant à droite de la chapelle et avenue des Maronniers, non loin du monument Aguado.

C'est sur la tombe qu'Emile Zola a prononcé son discours. En voici le texte.

"Mes mains sont pleines de couronnes, et j'ai des fleurs sans nombre à déposer sur ce tombeau où va dormir, Alphonse Daudet, l'ami tendrement aimé, le grand écrivain, le grand romancier, que pleure la patrie française."

"Ces fleurs-ci, les premières, ce sont celles de tous ceux qui l'ont connu, approché, qui ont vécu dans son intimité fraternelle. Et il en est qui viennent de loin, de plus de trente années d'amitié sans un nuage, sans brouille ; il en est de moins lointaines, il en est de récentes, car il est allé sans cesse en conquérant les cœurs, le flot de ceux qui l'ont aimé n'a fait que grossir, d'un bout à l'autre de son existence, comme pour lui faire jusqu'ici un royal cortège."

"Ces autres fleurs, ce sont ses lecteurs innombrables qui m'ont chargé de les donner. La gerbe en est immense, elle vient de l'admiration des hommes, de l'enthousiasme des adolescents dont l'intelligence s'ouvre à la vie, de la passion des femmes qui ont frissonné, qui ont pleuré sur tant de pages de pitié et de tendresse. Tout un peuple ravi est là, derrière moi, apportant son émotion, le remerciement de son âme élargie et enchanter."

"Et ces palmes, enfin, ces fleurs et ces verdures d'immortalité, ce sont ses pairs, les écrivains, qui les envoient, ce sont aussi tous ceux qui distribuent les récompenses en ce monde, les maîtres et les puissants, dont la charge est d'honorer la nation en rendant hommage aux grands hommes. Le talent, le génie, n'a pas à être grandi, ni par les honneurs, ni par les acclamations. Le fêter, jusque dans la mort, n'est faire qu'une œuvre saine pour la gloire du peuple, ou il a brûlé comme un phare."

"Daudet a été ce qu'il y a de plus rare, de plus charmant, de plus immortel dans une littérature : une originalité exquise et forte, le don même de la vie, de sentir et de rendre, avec une telle intensité personnelle, que les moindres pages écrites par lui gardent la vibration de son âme jusqu'à la fin de notre langue. Et c'est pourquoi il a été un créateur d'êtres, parce qu'il leur donnait le souffle, parce qu'il en faisait des vivants, s'agitant dans une atmosphère vivante. Il existe, par le monde, des enfants de lui, de vrais enfants de chair et d'os, nés de sa toute-puissance littéraire, que nous conduisons sur les trottoirs, que nous reconnaissons, en les appelant par leurs noms. Et il n'est pas, pour un romancier, de gloire plus grande, de triomphe plus éclatant et plus durable."

"Si j'ai été choisi pour rendre ici à Daudet un hommage que je voudrais absolu, définitif, dans un cri unique, où je ne donnerais tout entier, ce n'est pas seulement parce que je suis le compagnon, l'ami de tant d'années vécues côte à côte, c'est surtout parce j'ai été un témoin, le dernier qui reste, celui qui peut dire ce que nous pensions de son œuvre, nous tous dont les œuvres ont grandi près de la sienne. Des rivaux, ah ! oui, car nous n'avions pas tous les mêmes idées, nous n'avons jamais été enrégimentés. Mais de bons frères d'armes pourtant, voyant clair, faisant à chacun de nous sa part légitime de gloire. Et Daudet a toujours été pour nous l'esprit le plus libre, le plus dégagé des formules, le plus honnête devant les faits. Je l'ai dit ailleurs, il a été le réaliste, respectueux de la vérité moyenne, qu'il se contentait de vérifier du flot intarissable de sa pitié et de son ironie, lorsque nous étions, nous autres, des lyriques plus ou moins déguisés, issus de romantisme. Ce sera son éternel mérite, cet amour apitoyé des humbles, ce rire vainqueur poursuivant les sots et les méchants, tant de bonté et tant de juste satire qui trempent chacun de ses livres d'une humanité frémissante."

"Dire ici sa vie, c'est-ce que chacun ne la connaît pas ? Parler de ses œuvres nombreuses, est-ce qu'elles ne sont pas dans toutes les mémoires ? Il a écrit vingt chefs-d'œuvre, il y a dans "Sapho" une plainte de l'extinguible passion, qui clamera l'amour aussi longtemps que "Cantique des Cantiques" et que "Manon Lescaut". Des pages du "Nabab", de Numa Roumestan", des "Rois en exil", sont d'admirables tableaux, des créations intenses, désormais impérissables dans notre littérature. Certains de ces contes surtout resteront d'absolues merveilles, d'une délicatesse de bijoux, solidité de métal précieux, qui sûrement deviendront classiques, ou sens de par la mode."

Et il arrive ce fait, lorsque la tombe s'ouvre, c'est que l'admiration a beau avoir été grande pour l'écrivain vivant, on s'aperçoit qu'on ne l'a point assez admiré, on se sent le besoin d'exalter l'écrivain mort. La perte est si grande, le vide tout d'un coup si béant, qu'aucun écrivain à naître ne semble devoir le combler."

"S'il me fallait assigner une place définitive à Daudet, je dirais qu'il a été au premier de la phalange sacrée qui a combattu le bon combat de la vérité, dans cette seconde moitié du siècle. Ce sera la gloire de ce siècle d'avoir marché à la xérice, par le labour le plus colossal que jamais siècle ait accompli. Et Daudet a été avec nous tous, parmi les plus braves, les plus hardis, car il ne faut pas s'y tromper, son œuvre, dans son charme, dans sa douceur, est une de celles qui a jeté le plus haut cri de pitié, le cri de justice. Elle fait partie désormais de la vaste enquête continuée par notre génération, elle restera comme un témoignage décisif, la suite solide et logique des documents sociaux que Stendhal et Balzac, que Flaubert et les Goncourt ont laissés."

"Et puisque j'ai nommé ces amis, me permettez-vous, mon cher Léon, vous que j'ai vu presque au berceau, vous si jeune encore et déjà si glorieux, me permettez-vous de rappeler un souvenir de votre petite enfance ? Votre imagination passionnée s'éveillait déjà, et lorsque le grand Flaubert, le noble Goncourt, de taille haute, d'allure conquérante, allaient s'asseoir chez vous, à l'familiale, si douce table de famille, vous les regardiez et tout bas à votre père : "Ceux-là sont-ils donc des géants ?" comme si des héros étaient débarqués là, de quelque contrée lointaine et merveilleuse. Et c'étaient en effet des géants, de bons géants, ouvriers de vérité et de beauté, et ce sont ces géants que votre père est allé retrouver dans la tombe, aussi grand qu'eux, de même taille par la besogne accomplie, couché dans la même fraternité, dans la même gloire. Nous étions quatre frères, trois sont partis déjà, et le reste seul."

"C'est vous que j'embrasse, mon cher Léon, pour moi et pour ceux qui ne sont plus ; c'est vous que je charge d'embrasser votre frère Lucien, votre sœur Edmée, de dire à votre admirable mère, la comtesse et l'inspiration, que ses larmes sont les nôtres, que toute cette immense foule accourue pleure ses larmes. Il n'y a ici que des cœurs serrés par l'angoisse. La patrie française a perdu une de ses gloires, et qu'il dorme donc enfin son bon sommeil d'immortalité, sous les couronnes et sous les palmes, l'écrivain qui a tant souffert, mon frère deux fois sacré par le génie et par la douleur."

Notons en finissant les cris de : "Conspeuez Zola !" qui ont été poussés à diverses reprises sur le passage du cortège. A la sortie du cimetière du Père Lachaise, les cris de : "Conspeuez Zola !" étaient assez nourris.

— 000 —

L'EXPANSION DE LA GRIPPE

La nature douloureuse de la maladie de l'influenza soulageant immédiatement la poudre cathartique de Dr Agnew.

Cinq cents membres du parlement donnent des témoignages.

La grippe à cette saison attaque la tête et la gorge avec une grande sévérité. Ce remède remarquable, la poudre cathartique de Dr Agnew donne un soulagement immédiat. W. H. Bennett, M. P. pour East Simcoe, et cinquante autres membres du parlement ont donné des témoignages sous leur propre signature attestant des vertus de ce remède. Il est connu par tout le continent. C. G. Archer, Brevet, Maine, dit : "J'avais le catarrhe depuis plusieurs années. Léon connaît de nos jours et depuis de temps à autre la poudre cathartique de Dr Agnew fut le seul remède qui donna un soulagement satisfaisant et depuis que j'en fais usage, je n'ai plus eu une attaque."

En vente par Lesclerc & Co, 241-243 rue Saint-Joseph.

CONTRE LE SAIGNEMENT DU REZ

Vous qui saignez parfois du nez—comme le M. Guérin d'Edmond About—apprenez qu'un nouvel hémostatique vient de naître, très supérieur à la cleft dans le dos, qu'il faudra laisser désormais aux seuls chabellans d'opérettes.

Ce remède, qui peut rendre de grands services en cas d'hémorragies persistantes, est simplement la gélatine, substance commune autant qu'innocente. Employée en solution à cinq pour cent, elle coagule le sang dans le vaisseau lésé et forme immédiatement le caillot qui permet la cicatrisation.

Cette solution, que toutes les familles, tous les instituteurs devraient posséder, est très facile à fabriquer soi-même. Ne pas oublier que le liquide gélatineux fermenté très facilement et ajouter soit un cristal de camphre, soit une pincée d'acide borique.

Le général Blagouba-ba.—Veillez ne pas m'interrompre. Je disais donc que vous appreniez sur un bouton électrique, et doucement la maison s'enfonçait jusqu'à l'étage voulu. Dans quelques années, toutes les maisons de Paris seront construites sur ce modèle, et personne ne saura plus ce que Zola voulait dire par la "solennité de l'escalier."

3. Autre clou. Une toupee d'Allemagne de cent mètres de hauteur, qu'une manivelle électrique fera tourner avec une vitesse incroyable. D'ici vous entendez le point d'orgue que lance le monstre ; une musique à faire hurler tous les chiens de la ville et des environs. Les gens qui ne seront pas saisis au vertige monteront dans cette toupee, et une fois parvenus en haut ils pourront, en se cramponnant au balcon de la terrasse, se faire une idée de ce que doivent éprouver les comètes dans leur course giratoire à travers les espaces infinis.

—Mon général, dis-je alors, je vous en prie, ne continuez pas. La tête me tourne rien qu'à vous entendre.



Le savon "Baby's Own" est fait surtout pour les enfants. C'est le savon le plus pur au monde.

IL PARAÎT BON
EST BON
SENT BON

Des milliers d'hommes et de femmes se servent du "Baby's Own" parce qu'il leur plaît. Mais pour les enfants, il est indispensable.

THE ALBERT TOILET SOAP CO., LTD., MONTREAL.

MEFIEZ-VOUS des imitations frauduleuses qui contiennent des substances nocives, évitant de se laisser tromper par la renommée du "Baby's Own" placez votre étiquette. Ils ont une apparence du "Baby's Own", sans sa qualité.

GILBERT A MOIT

Un garçon de 10 ans, Pierre Lagacé, de la rue Perpetue, qui avait parti pour aller à l'école dimanche dernier a été trouvé gelé dans un champ.

AVEZ-VOUS UNE MALADIE DE LA PEAU

Avez-vous essayé 93 remèdes et en soustrayez-vous ? L'onguent du Dr Agnew est celui qui sur un cont ne manque jamais son effet et ne coûte que 35 cents.

Contre l'eczéma, la tégma, les dartres, les pustules, le psoriasis, les maladies de la barbe, ulcères et autres éruptions de la peau. L'onguent du Dr Agnew est la pitié pour vos maux et ne manque jamais de guérir. Une seule application les fait disparaître en un clin d'œil. Un traitement de quelques jours vous apporte une guérison permanente. Les laboratoires Guérin en trois ou cinq nuits. 6 rue Vauve, par Lesclerc & Co, 241-243 rue Saint-Joseph.

LE CLOU

de l'exposition universelle

Nous étions trois à déjeuner. Mon ami Vanden Moss et le général japonais Blagouba-ba, voulaient absolument que je leur dise quel serait le clou de la prochaine exposition universelle.

Je finis par répondre évasivement, de l'air d'un homme résigné à tout :

—Je crois que l'on mettra la tour Eiffel à neuf.

Cela ne faisait pas du tout l'affaire du général Blagouba-ba, qui se piquait d'originalité. —Savez-vous, cria-t-il de façon à être entendu par quelques sénateurs qui vident des paniers de vin avant d'aller faire leur sieste dans les fauteuils du Luxembourg, ce que l'on devrait faire ?

1. Un passage souterrain entre Paris et Moscou. Le passage Franco-Russe ! Les Russes commencent à creuser en même temps que les Français, et l'on se rencontrera... vous devinez où. Une fois le passage terminé, il serait éclairé comme une fête de Noël, et il y aurait un tapis automobile, avec des bars tout du long où l'on se lèsterait de "vodka" et de petits pâtés à la moelle. Ce passage serait réservé aux soldats russes. Tout le monde voudrait aller les voir arriver en ce fantastique équipage.

2. Un nouveau modèle de maison à dix-huit étages, sans escalier et sans ascenseur. On s'assemblerait. Cela vous étonne. Je m'en doutais. Et bien, quand on voudra rentrer chez soi, on n'aura qu'à toucher un bouton. —Oh ! le bouton ! s'écria Vanden Moss, comme vous avez raison ; l'avenir de l'humanité est là.

Le général Blagouba-ba.—Veillez ne pas m'interrompre. Je disais donc que vous appreniez sur un bouton électrique, et doucement la maison s'enfonçait jusqu'à l'étage voulu. Dans quelques années, toutes les maisons de Paris seront construites sur ce modèle, et personne ne saura plus ce que Zola voulait dire par la "solennité de l'escalier."

3. Autre clou. Une toupee d'Allemagne de cent mètres de hauteur, qu'une manivelle électrique fera tourner avec une vitesse incroyable. D'ici vous entendez le point d'orgue que lance le monstre ; une musique à faire hurler tous les chiens de la ville et des environs. Les gens qui ne seront pas saisis au vertige monteront dans cette toupee, et une fois parvenus en haut ils pourront, en se cramponnant au balcon de la terrasse, se faire une idée de ce que doivent éprouver les comètes dans leur course giratoire à travers les espaces infinis.

—Mon général, dis-je alors, je vous en prie, ne continuez pas. La tête me tourne rien qu'à vous entendre.

— 000 —

A LA MANIÈRE DE NOËL

ne manquez pas de voir notre assortiment
....BARGAIN DANS....

crans,
Pupitres,
 tables,
 craieaux,
 bureaux,
 chevalets,
 chaises baroques,
 Télégraphes.
La seule chose légère au sujet de no
àro handises en le prix.

JAMES PERRY,
933 rue Saint-Paul, Québec
17d im

**Le Liniment Minard est à
endre part.o.t.**

E. CASTE L, jardinerie.
Téléphone: 295

FUMEZ LE TABAC

ANTONIO

IL EST SANS RIVAL

MANUFACTURÉ PAR

Miller & Lockwell

QUEBEC

TROP SAVANTE

Elle (assurant, sur son nez délicat, de mignonnes lunettes d'or, oh, si mignonnes!)—Dois-je vraiment croire à la sincérité de vos paroles?

Lui.—Si vous devez y croire! (S'emballant.) Mais vous ne pouvez pas en douter! Voyez comme je suis troublé auprès de vous, comme mon cœur bat vite, comme ma main tremble... J'ai chaud, je n'y vois plus, tant mon émotion est forte... et vous n'êtes pas convaincue de mon amour!

Elle (levant l'index, ainsi qu'un professeur qui arrête, au passage, un argument douteux).—Distinguons, mon cher! D'après vos propres indications, vous présentez à l'observation les irrécusables apparences d'une fièvre symptomatique. Mais, d'après les travaux de Broussais et de Grisolles qui ont fait sur la question, les recherches les plus probantes, comme vous le savez sans doute...

Lui (qui ne veut pas avoir l'air serin).—Parbleu!

Elle.—La présence de la fièvre ne fournit, à elle seule, aucune donnée diagnostique. Elle peut venir d'un peu d'inflammation gastro-intestinale, comme elle peut être d'origine frénétique, entéro-mésentérique, ou pyohémique!

Lui (révère).—Pyohémique?

Elle (gracieuse).—Vous voyez bien que si vous n'avez pas d'autres preuves...

Lui (se ressaisissant).—D'autres preuves? Mais j'en ai vingt! J'en ai cent! J'en ai...

Elle (l'arrêtant).—Oh! quelles hyperboles! pas de cultisme supercoquintoux!

Lui.—Enfin, je ne pense qu'à vous; je ne rêve qu'à vous... Vous êtes plus nécessaire à ma vie que le soleil ou l'air. Si vous me repoussiez, mon existence serait sans but, sans bonheur possible; et tout courage, tout espoir m'abandonneraient, je le sens bien...

Elle (souriant).—Votre conglobation...

Lui (démonté).—Plait-il?

Elle (expliquant).—Conglobation; série de preuves;—votre conglobation, dis-je, ne décide rien, et l'apodixis...

Lui (inquiet).—Quoi?

Elle.—La réfutation, si vous préférez, en serait facile. (Prenez la pose d'un examinateur qui va poser une colle à son candidat.) Cependant, j'admets un instant que vous m'aimez. Et puis, après? En quoi cela m'oblige-t-il à vous payer de retour?

Lui (se grattant la tête).—Dame, vous obliger... Evidemment, je ne prétends pas. (Avec énergie.) mais, enfin, ça me ferait joliment plaisir!

Elle (continuant à lui faire subir son examen et lui tendant la perche).—Y a-t-il donc quelque raison pour que je vous fasse plaisir?

Lui.—Dame, vous êtes si bonne vous ne voudrez pas me désespérer?

Lui (trionphantement).—Ah! ah! voici l'admirable... (voyant qu'il ne comprend pas) l'argument probant demandé! Seulement, pourquoi ne pas exposer votre raisonnement sous forme de syllogisme? Il acquiesce à une bien plus grande force! Ecoutez plutôt ma démonstration. (D'un ton doctoral.) Première proposition: A ferait plaisir à B en l'aimant;—seconde proposition: or, A est bonne et, comme telle, ne voudrait pas désespérer B; conclusion: A doit aimer B. (Satisfait.) Vous sentez, tout de suite, comme cela est plus convaincant?

Lui (ivre d'espoir).—Alors, vous me croyez?

Elle (raisonnant de nouveau).—A peu près, quoiqu'il y ait une seconde proposition...

Lui (suspenseux).—Qui est-ce qui vous a fait une seconde proposition?... (Menaçant.) Ah! si j'avais un rival...

Elle.—Mais vous êtes fou! Je parle de la seconde proposition de votre syllogisme: elle est un peu faible; car, enfin, si A n'était pas bonne...

Lui (qui en a assez, tâchant de lui communiquer son ardeur).—Oh, si, A est bonne! Oh, si! et vous allez me dire ce mot que j'attends depuis si longtemps; ce mot si doux, ce mot qui doit me transporter de joie? (Devenant pressant. Allons? Dites (du ton d'une maman qui apprend à parler à son bébé): Je-vous-aime?

Elle (rougissant).—Oh, non! Je ne peux pas le dire comme ça, c'est trop inconvenant!

Lui (insistant).—Dites-le comme vous voudrez... Pourvu que vous le disiez!

Elle.—Alors, soit! (Tendrement.) La rass loulou!

Lui (ahuri).—Qu'est-ce que c'est que ça?

Elle (étonnée).—Les mots que vous me demandez!

Lui.—Je vous demande de dire: Je vous aime!

Elle.—Eh bien, je vous le dis... en russe! (Gentille.) La rass loulou!... Tenez, j'irai même plus loin: la tibia loulou! J'espère que vous ne vous plaindrez plus, hein? Je vous tutoie!

Lui (sans enthousiasme).—Lui (sans enthousiasme).

Qui... toujours en russe?

Elle.—Je croyais flatter vos sentiments patriotiques... Mais, si vous préférez de l'allemand? (Avec âme.) Ich liebe dich!

Lui (vivement).—Ah, non! ah, non! pas de l'allemand!

—Elle.—Vous avez raison: l'anglais est bien plus doux: d'une voix caressante et avec des inflexions de chant d'oiseau! I love you, oh, yes! (Étonnée de sa froideur.) Mais, répondez-moi donc?

Lui (essayant de s'emballer, mais y parvenant difficilement).—Hein? Mais, moi, je vous aime, je vous adore, vous le savez bien. Je vous adore, je vous aime... (S'écroulant la cervelle pour dénicher des mots nouveaux et n'en trouvant pas, après un silence.) Ah! Je vous aime!

Elle (lui passant la main dans les cheveux et s'écroulant par terre).—Oh, my dear! my darling! my sweet heart! my beloved angel! (Ravie.) Quelle jolie langue, dites, que l'anglais!

Lui (que la conscience de son infériorité sur les langues vivantes commence à mettre de mauvaise humeur).—Tout à fait jolie; seulement, comme je ne la comprends pas...

Elle (stupéfaite).—Oh! que c'est curieux! Qu'est-ce que vous parlez? l'espagnol? Coraxon de mi alma?

Lui (agacé).—Non!

Elle.—L'italien, alors, mio cuor?

Lui (horripilé).—Pas davantage.

Elle.—Le suédois? Le chinois? L'hébreu?

Lui (trépanant).—Non! Non! Non! Cent fois non!

Elle.—Pas de langue vivante? Vous avez surtout travaillé les langues mortes?

Lui (froissé, à part).—Me prendrait-elle pour un charcutier?

Elle.—Parlons latin, puis-que vous le voulez! Te amo!

Lui.—Ah bien, non! pas de latin!

Elle (ravie).—Vous aimez mieux le grec? Comme je vous comprends!

Lui (cherchant une diversion, dans une citation qu'il croit heureuse).—Comment, vous savez le grec?

Ah! pour l'amour du grec, souffrez qu'on vous embrasse!

(Il veut joindre l'action à la proposition.)

Elle (le repoussant, prise d'un soupçon affreux).—Ah ça, mais, dites donc? (Dédaigneuse.) Est-ce que, par hasard, vous ne parlez que le français?

Lui (humblement).—Mon Dieu, jusqu'à présent, je croyais que c'était le langage le plus commode pour s'entendre avec

une Française?

Elle (maigrissant et sévère).—Ce n'est pas la question: oui ou non, savez-vous une autre langue?

Lui (vexé et mijotant sa revanche).—Si j'étais une autre langue? Certainement! Seulement, c'est vous qui ne la savez pas.

Elle (sûre de sa science).—Cela m'étonnerait beaucoup! (Avec orgueil.) Je parle dix-huit langues, mon cher!

Lui (grognotant).—Possible! Mais je parie que celle-là n'est pas dans le nombre?

Elle.—Essayons... Voulez-vous l'employer pour me dire quelque chose?

Lui.—Mais, comment donc! très volontiers! Vous permettez? (Il ôte son veston, s'assoit sur la table, s'y assied en tailleur, se gratte énergiquement, du bout des doigts, tantôt entre la troisième et la quatrième côte, tantôt beaucoup plus bas et du côté du dos, en remuant la tête avec la plus grande vivacité. En même temps, il plisse successivement les sourcils, le nez, le front, le menton, les joues, comme sous l'action d'une subite attaque de maladie nerveuse; il choquo avec rapidité les mâchoires et grince des dents, tout en laissant échapper des sons étranges.)—Krrrron... krrrraaa... Psu... ksch... fiuff!

Elle (estomaquée).—Qu'est-ce qui vous prend?

Lui (trionphant).—Vous voyez bien que vous ne comprenez pas? (Sérieux comme une statue antique.) Je vous fais une déclaration... en orang-outang?

XANROF.

UNE VENGEANCE INFAME

Un tailleur de Giessin, nommé Kambach, avait inventé un truc ignoble pour se venger d'une honorable famille avec laquelle il vivait en mésintelligence. Il écrivit aux cinq associations d'étudiants des billets ainsi conçus: "Comme je suis disposé à recevoir de visites de messieurs, je vous prie de me faire l'honneur de venir me voir." Et ce billet portait la fausse signature et l'adresse exacte d'une demoiselle X... Les lettres des visites affluèrent dans sa maison, et, pour y mettre un terme, la famille déposa une plainte. Kambach a été condamné à un an de prison et la peine, sévère mais juste, a été confirmée par la cour suprême de Leipzig.

UN NOUVEAU CINÉMATOGRAPHE

Les journaux parisiens rapportent que M. Eugène Pereire, président de la Compagnie générale transatlantique a donné dans son hôtel, une séance scientifique, à laquelle plus de trois cents personnes ont assisté.

MM. Laborde, de l'Académie de médecine, et Gellé, professeur à la Salpêtrière, ont pris la parole, ainsi que M. Berthon, administrateur de la Société des téléphones. Ce dernier a sommairement décrit par avance l'exposition projetée pour 1900.

M. Eugène Pereire et M. Jaubert ont eu l'idée de combiner, dans des proportions grandioses, le cinématographe avec le microphonographe Dussaud. Cette combinaison, baptisée du nom de cinémicrophonographe est destinée à représenter des scènes de la vie maritime en particulier les ports du Havre et de Marseille avec toute leur activité. L'illusion donnée par la projection du cinématographe sera complétée par l'audition.

Cette séance a eu le plus grand succès, et le cinémicrophonographe sera certainement un des clous de l'exposition de 1900.

Une montre en or solide POUR \$7.50



et nous vous expédierons la plus jolie montre qui ait jamais été offerte à ce prix. Le bijou est en or 14 Karats avec mouvement américain en nickel garanti pour 20 ans. Cette montre tient le temps comme un régulateur. Elle est aussi bien qu'un mètre de \$5. Vous l'examinez au bureau de l'express, et si elle est telle que vous la représentez, si vous êtes déçu, nous vous la renvoyons sans frais de transport. Si vous ne l'avez pas, ne la prenez pas. Nous vous condamnons dans le prompt et grand débit avec petit profit. Nous ne vendons que de bonnes montres, pas de blagues!

Adresse: The Universal Watch & Jewelry Merchandise & Co. 301 North Dearborn Building CHICAGO, ILL. Catalogue gratis.

GRAND PRIX
EXPOSITION INTERNATIONALE LYON 1904

PLUS DE MAUX DE DENTS!
PAR L'EMPLOI DES
DENTIFRICES
Elixir, Poudre et Pâte

BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de Soulaie
Dom MAQUELONNE, Prieur
Inventé en l'an 1873 par le Prieur P. BOURSARD
VENTE EN GROS:
SEGUIN, BORDEAUX
Maison fondée en 1807
Vente dans toutes les bonnes
Parfumeries, Pharmacies et Drogueries
MAISON A PARIS, 28, Rue d'Enghien.

GRANDE VENTE D'ÉPICERIES A REDUCTION

Provenant du fonds de commerce de

M. Jos. Picard, rue Saint-Joseph

M. Picard ayant décidé de discontinuer le commerce, a vendu son stock à cinquante centes dans la soirée à MM. Cholet & Drouot, ce qui nous permet de le vendre à 50 pour cent meilleur marché que partout ailleurs. Nous ne donnons pas de timbres de commerce mais nous profitons de cette occasion pour faire une grande réduction.

Remarque que ce n'est pas un fonds de banqueroute, mais de la marchandise fraîche et de premier choix.

GRANDE QUANTITE DE VINS

Stille, Dombes, Malvoisie, Oporto, Tarragonne, Sherry, Colli, St-Michel, St-Martin, Brandy, Scotch Whisky, Rye, Gin, liqueurs de toutes sortes et des meilleures marques.

REDUCTION ENORME SUR LES

THÉS ET CAFÉS,
PIPES,
CIGARES,
BONBONNIERES,

ORANGES,
CITRONS,
RAISIN VERT,
RAISIN BLEU CONFIT.

N.B.—BONBONS de toutes sortes.
Un gros choix de biscuits.
Cassonade depuis 3 cts la livre.
Vin Oporto depuis 60 cts le gallon.

m.j.

Avantages considérables

—offerts par—

A. Lavigne & Cie

—dans le choix de—

PIANOS et ORGUES

(prix en échange)

Pianos de 7 octaves: Dunham de New-York \$1200.

Pianos de 7 octaves: Marshall & Miltner de New-York \$1200.

Pianos de 7 1/2 octaves: Newcomb, Toronto, \$1200.

Piano droit de 7 1/2 octaves: Kora & Co., Woodstock, \$300.00.

Orgue de 5 octaves: Kora & Co., Woodstock, \$50.00.

Orgue de 5 octaves: facile orgue à tuyaux, Wm. Belle & Co., Guelph, \$100.00.

Orgue de 5 octaves, F. G. Ward, pour \$100.00.

Orgue de 5 octaves, Packard, pour \$100.00.

Tous ces instruments sont excellents et en parfait ordre et seront vendus, soit au comptant, soit à termes, avec facilité de paiement.

A. LAVIGNE

55 Rue de la Fabrique

A. A. A.
Patinoir en plein air
ADMISSION

Patineurs 10 cents

Spectateurs 5 cents

FANFARE

Les lundis, mercredis et vendredis

De 8 h à 10 h p.m.

Patins à louer sur les lieux

Achetez vos billets maintenant

ignoz plus au lavr

Succession de défunte Dame

Vve Laurent Marc Lapointe

Toutes personnes ayant des réclamations contre cette succession ou qui doivent sont requises de produire leurs comptes dûment attestés ou de payer au comptant d'ici au premier février 1928.

CHS GRENIER, notaire, 200 rue St-François, St-Roch, Québec.

41

LA MUSIQUE DE COULEUR

Les harmonies lumineuses

Paris, 25 décembre.

On vient de faire, à la fête des comités de l'exposition, donnée à l'Opéra, la première expérience publique d'une nouveauté artistique, la musique de couleur, qui mérite une mention spéciale.

Les "harmonies lumineuses", pour parler en style noble comme M. Gailhard, le directeur du Grand Opéra, seront vraisemblablement une des curiosités de demain, curiosité scientifique et artistique tout à la fois. Parlons du "clavier des couleurs", comme disent les électriciens de l'Opéra.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que musiciens et coloristes sont d'accord pour admettre entre les sons et les couleurs des analogies frappantes. Le langage usuel reflète cette préoccupation instinctive. Un peintre dit : la gamme des couleurs. Un compositeur parlera d'une gamme à sept notes.

Fortuite ou voulue par quelque mystérieuse loi physique, il y avait à tirer de cette relation un parti ; et un esprit curieux devait être amené à chercher la solution pratique de ce problème—ou plutôt la démonstration de ce théorème probable : on peut voir les sons, entendre les couleurs.

Grâce à l'électricité et à ses progrès, la chose, à peu près impossible il y a vingt ans, fut rendue aisée, une fois le principe trouvé.

Qu'on imagine une lampe, ou un système de lampes électriques, devant lesquelles passent, par un mécanisme déterminé, des verres de diverses couleurs, qu'on suppose un écran placé à une certaine distance, qu'on allume et qu'on fasse glisser les verres colorés devant la source lumineuse, on obtiendra sur l'écran des projections.

Or, il fut des l'abord constaté qu'une même relation de sons dans la gamme sonore, correspondait à une même relation lumineuse dans la gamme des couleurs. L'accord parfait d'un majeur, en appliquant à chacune de ses notes la couleur semblablement placée du prisme, donne à la projection une résultante blanche, tout comme la rotation du disque de Newton. La gamme d'un, où n'entre aucun accident (dièse ou bémol), correspond donc à priori à la résultante des sept couleurs du prisme.

En partant de ce principe, il fut possible d'établir par le calcul que tout autre accord musical correspondait à son tour à une valeur de couleurs déterminées. Restait à combiner un mécanisme suffisamment rapide pour traduire immédiatement en couleurs les sonorités successives et variées d'un morceau de musique.

M. Gailhard et ses électriciens s'arrêtèrent à un piano dont chaque touche est un commutateur. Le pianiste, exécutant un air d'un rythme lent, communique, chaque fois qu'il actionne une touche, avec le système de lampes et de verres de couleurs. Chaque note qu'il "enfonce" du doigt sur le clavier est traduite par l'interposition, entre la lampe et l'écran, d'un verre de couleur correspondant à la sonorité ou à la combinaison de sons désirés. Il est bon de remarquer

que les rythmes des airs exécutés doivent être lents, de préférence, un allegro vivace, en effet, produirait, on le comprend, un papillotement de couleurs auquel notre œil, encore moins exercé que notre oreille, se prêterait péniblement.

Sans doute l'invention plaira au public par sa nouveauté, par son étrangeté. Il faut reconnaître pourtant que seuls les musiciens en goûteront bien tout le charme ; seuls ils jouiront de la double sensation de repos donnée à l'œil et à l'oreille par un accord parfait ; seuls ils apprécieront comme il convient les modulations colorées qui laissent l'âme et la vue dans l'attente jusqu'à ce que tel ou tel accord soit résolu.

Mais, même pour le profane, le spectacle de ces cascades, de ces fantasmagories lumineuses est charmant.

C'est comme un kaléidoscope de couleurs, avec cette différence pourtant que, les rappels de motifs de l'air exécuté ramenant les mêmes rappels de combinaisons colorées, l'auditeur spectateur se rend bien vite compte que ce n'est point le hasard qui préside aux changements du kaléidoscope, et qui fait se succéder ainsi les visions pourpres, mauves, vertes ou bleues.

En tout cas, comme le fait si bien remarquer M. Pascal Fortuny, qui a consacré aux "harmonies lumineuses" un long article de la Revue populaire des beaux-arts, où il étudie de surcroît le sentiment des sons—en tout cas l'ignorant en musique ne pourra plus dire sortant d'un concert, qu'il n'y a "vu que du bleu".

A CEUX QUI SOUFFRENT DES ROCHONS

Soyez convaincus—il y a espoir—il y a guérison.

Les témoignages les plus merveilleux—Lisez-les—Croyez et vivez.

Clinton Cook, un fermier bien connu de Stouffville P. O., Ontario : Depuis cinq ans je souffrais agité par des douleurs aiguës d'une maladie des rochons ; à sa dernière période. Les meilleurs médecins m'avaient visité. Ils me soulageront plus ou moins, mais déclarèrent mon cas incurable. Je pris des pilules pour les rochons et autres remèdes, mais avec bien peu de profit et je n'eus qu'un espoir de guérison que lorsque je commençai à faire usage du remède de l'Amérique du sud pour les rochons. Je me sentis soulagé après la deuxième dose ; les ressentais des douleurs atroces dans le dos et j'étais incapable de relever mon urine. J'avais tout le corps enflé ; aujourd'hui toutes ces douleurs sont disparues et je suis bien et fort.

En vente par Leclerc & Cie, 241-243 rue Saint-Joseph.

LA FAMILLE DU FORÇAT INNOCENT

Paris, 6 janvier.

La famille de Pierre Vaux, le forçat innocent réhabilité par un arrêt de la cour de cassation, communique aux journaux la note suivante :

"Pour protester contre un jugement inique, les électeurs de la Côte-d'Or avaient envoyé le fils aîné de Pierre Vaux à la chambre des députés.

"La cour suprême de la République a ratifié la justice du peuple.

"Le nom du martyr républicain est vengé !

"Les enfants de la victime adressent, du plus profond du cœur, à tous ceux qui, dans les deux mondes, leur ont tendu une main secourable, à la presse toute entière qui a été unanime pour contribuer à l'œuvre de justice enfin accomplie, l'expression de leur éternelle gratitude.—P. Vaux, député de la Côte-d'Or, Brutus Vaux, Irma Vaux."

—Heureux ! Pourquoi ? interroge M. de Trégomeur. Est-ce parce qu'il nous quitte ?

—C'est parce qu'il pourra voir à loisir son héros le général Bonaparte.

—Stanislas ! supplia Gonzague, un reproche dans la voix. Mais, sans l'entendre, le cadet des Trégomeur continuait :

—Oseriez-vous nier que vous me parlez sans cesse de lui, mon frère ? Ne m'avez-vous pas lu dix fois les bulletins de ses campagnes ? L'autre jour encore ne regrettiez-vous pas de ne pouvoir servir dans ses armées ? N'avez-vous pas essayé de me faire partager l'admiration qu'il vous inspire ? Peine inutile, d'ailleurs, ajouta Stanislas avec gravité, car moi je suis comme notre père, je n'admire que le roi.

—Décontenancé, Gonzague courbait le front, il se taisait. Son père eut pitié de lui.

—Votre frère ne m'apprend rien, mon fils, lui dit-il. Voici longtemps que j'ai deviné quelle direction prenaient vos idées. Je sais qu'on vous envoyait à Paris, je soumettais à une épreuve périlleuse la fidélité que vous devez aux Bourbons. Mais je suis sûr que vous sortirez victorieux de cette épreuve. J'ai foi en vous.

Gonzague levait sur son père

Québec-Central

Les Québec (Ferry) 1.30 p.m. EXPRESS
Les Québec, Q. C. R. 2.00 p.m. J pour Saint
François, Magog, Sherbrooke,
Portland, Boston, New-York et
tous les endroits du sud.
Les Québec (Ferry) 5.00 p.m. ACCOMMO-
Les Québec, Q. C. R. 7.00 p.m. J DASHION
pour Boston et les endroits du B
& M. R. R.

Les Québec (Ferry) 7.30 a.m. MIXTE pour
Les Québec, Q. C. R. 8.15 a.m. J Beauve Jot,
et St-François.

Tous les trains circulent tous les jours,
dimanche excepté.

Le train express fait rattachement à 1
Jouction de Harlowe avec l'Express local
de l'Intercolonial pour Dalhousie.

Le train express qui part de Québec le
samedi ne va pas au-delà de Springfield le
dimanche matin.

NOTE—Le train accommodation qui
quitte Lévis à 7 h. 30 p.m. ne se rend que
jusqu'à la jonction de Beauve Jot, les samedis
soirs, et continue pour Sherbrooke le lundi
matin.

Pour autres informations s'adresser
aux agents de la compagnie à St-François,
Lévis, Q. C. R. 33 rue St-Louis, Québec.

FRANK GRUNDY
Gérant Général.

H. WALSH
Agent général des passagers.

LIGNE ALLAN

1897—Service d'hiver—1898

De Liverpool à Portland

De Liverpool	Vapeurs	De Portland
2 Décembre	Nordman	13 Décembre
4 " "	Cartagénien	21 " "
16 " "	Manzanillo	11 Janvier
23 " "	Parthian	18 " "
30 " "	Laurentian	25 " "

Prix du passage

Cabines : \$3.00 et plus
Intérieures : \$3.50 et plus
Billets de retour à des taux réduits

Service de Glasgow et Portland

De Glasgow	Vapeurs	De Portland
19 Novem	Peruvian	7 Décem
26 Novem	Norwegian	14 " "
3 " "	Sarmatian	21 " "
10 " "	Peruvian	28 " "
17 " "	Norwegian	4 Janvier

Service direct de Londres et St Jean N. B.

De Londres	Vapeurs	De St Jean N. B.
21 Novem	Matinea	13 Décem
28 Novem	Matinea	20 " "
5 Decem	Matinea	27 " "
12 Decem	Matinea	3 Janvier

Service de Glasgow, London-derry et New-York

De Glasgow	Vapeurs	De New York
24 Decem	Nebraska	13 Janvier

Prix du passage

Deuxième cabine : \$35.00 et \$10.00
Billets de retour à prix réduits.

Les salons et les cabines sont dans la
partie centrale où l'on ressent le moins
de vibration. Tous les vaisseaux sont
éclairés à l'électricité et la lumière est à
la disposition des voyageurs à l'importe
quelle heure du jour ou de la nuit. Salle
de musique et fumoir sur le pont de pro-
paganda. Salons et cabines chauffés à la
vapeur.

PATINOIR DE QUEBEC

BILLETTS DE SAISON

Famille.....	\$3.00
Monsieur.....	4.00
Dame.....	3.00
Enfant.....	2.00

Les billets de saison s'admettent pas
aux événements spéciaux.

Les Directeurs se réservent le droit de
fermer le patinoir dans n'importe quel
temps qu'ils le jugeront convenable.

Le patinoir sera ouvert tous les jours
de semaine jusqu'à six heures.

Le secrétaire sera au patinoir de 3 à 6
heures Vendredi et samedi pour donner
les billets.

R. CAMPBELL
Secrétaire Q. S. C.

A LOUER

Maison à trois étages et mansardes No
14 rue St-Etienne, Haute Ville, compré-
nant 10 chambres en suite de la cuisine,
cuisine, chambre de bains. Possession
immédiate. Prière de s'adresser à LA
BRIQUE & BELLEFLEUR, notaires, 18
rue Beaud.

CHEMIN DE FER GRAND TRONC

LES TRAINS LAISSANT LÉVIS A
7.30 a.m. 12.10 et 7.30 p.m.

7.30 p.m. pour Portland, Boston, Mon-
tréal et tous les points inter-
médiaires. Arrivant à Port-
land à 6 p.m., Boston 2.30
p.m. et Montréal à 1.35 p.m.

12.40 p.m. pour Portland, Boston, Mon-
tréal et tous les points inter-
médiaires. Arrivant à Port-
land à 11.40 p.m., Boston 8.10
p.m. et Montréal à 7.10 p.m.

Un train spécial de nuit pour New-
York à 7 p.m. et de Chicago à
9.10 a.m. le soir suivant,
aussi pour Toronto, Niaga-
ra Falls, Hamilton et St.
Trois et les stations inter-
médiaires.

7.30 p.m. Portland, Boston et les sta-
tions intermédiaires, aussi
pour Ottawa, Toronto, Ha-
milton, Detroit et Chicago
et connectant à l'Intercolonial
avec les chemins de fer C.
V. et D. et H. pour New
York, Boston et les points
du sud.

Les trains arrivent à Lévis à 7.30 a.m.,
8.10 et 10.40 p.m.

Chairs Pullman, Buffet, sur les trains
de jour, chairs Pullman dorées sur les
trains de nuit entre Lévis et Montréal.
Circulent tous les jours entre Lévis
Portland et Boston.

Chair parloir et à dîner sur les trains du
jour et chairs dorées à vestibule sur
les trains de nuit entre Montréal et New
York et trains avec chair Pullman et à
vestibule entre Montréal et Chicago.

Un officier de douane des États-Unis
est à Lévis et Québec pour examiner les
bagages allant à tous les points des États
Unis.

Pour toutes informations et accom-
modations de chairs parloirs et dorées, s'a-
dresser aux bureaux de la compagnie.

BUREAU DES BILLETTS

(Voisin du Bureau de Poste)

Nouveau bureau de la Basse-Ville, déba-
rde de la Traverse, rue Dalhousie ou
à nos stations de Lévis et de la Pointe
Lévis.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET LAKE ST-JEAN

Le et après Jeudi le 7 octobre
1897, les trains partent de la Traverse, rue
St-André, Lévis, Québec, et arri-
veront comme suit :

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi
7.30 a.m. pour Lévis et Chicoutimi

CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN

Offre indubitablement
La route la plus à bon marché et
la plus confortable

Klondyke et du Yukon
Les vapeurs partent de
Vancouver—Janvier 7, 1821, 23
mars 2, 7, 9, 10, 21, 28 30.

Victoria—Janvier 5, 8, 10, 20, 23, 25, 26-
vier 4, 8, 10, 15, 20, 22, 25, 28, 30.
1, 6, 8, 11, 15, 20, 21, 22, 25, 29.

Demandez une copie de notre pamphlet
"sur mine d'or" contenant les renseigne-
ments les plus complets au sujet de la
route et des taxes.

Trains de Montréal
Le train de 11 h. p.m. pour Montréal
circule tous les jours le dimanche com-
pris. Les autres trains pour Montréal
partent tous les jours.

9 a.m. 1.40 p.m. tous les jours
Le dimanche 1.25 et 11 p.m.

Faisant connection avec tous les trains
directs pour Ottawa, Toronto, Boston,
Hamilton, Buffalo, New-York, Halifax,
Philadelphia, Chicago, St-Paul et tous les
endroits des États-Unis.

PHONE 24. GEORGE DUNCAN,
Agent des Passagers
Bureau des Billets et du Télé-
graphe. 44 Rue Beaud.

Vis-à-vis le bureau de poste et à la
station du palais.

INTERCOLONIAL

Le et après lundi 4 oct., les convois
de chemin de fer voyageurs comme suit.

Les dimanches exceptés.

Les convois laisseront Lévis
Accommodation pour Rivière du
Loup et Campbellton 7.50

Express direct pour St-Jean, Halifax
et Sydney 14.30

Accommodation pour la Rivière du
Loup 17.00

Les convois arriveront à Lévis
Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

Accommodation de Riv. du Loup 4.15

NOUS FAISONS
35,000,000
D'Allumettes chaque jour
EN RECEVEZ-VOUS VOTRE PART ?
The E. B. Eddy Co
(LIMITED)
HULL, QUEBEC

Aux amateurs de café
On dit souvent JE NE PUIS TROUVER DE BON CAFÉ
A cela je réponds, c'est que vous avez jamais essayé le
Célèbre Café Français
J. B. ROUSSEAU
MARCHAND DE THÉS
238, RUE ST-JOSEPH Succursales : 214, Rue Saint Jean
70, Cote des Marchands, Lévis.

Reduction
Pour trois jours
Mercredi, Jeudi, Vendredi
Seront trois jours de Bargains extraordinaires. Nous voulons
tout clairer à n'importe quel prix. Qu'on se le dise et en foule
A la Quebeoise 155 RUE ST-JOSEPH
Le plus beau choix pour les fêtes de

Cheez Hudon Paradis & Cie

EDITION DU SOIR

6 PAUVRES

SAMEDI, 8 JANVIER 1898

Le don de Sir A. Chapleau aux pauvres

La distribution des \$1200

Une assemblée des membres du clergé catholique et protestant et des différentes congrégations de la ville a eu lieu hier après-midi à l'hôtel de ville, sur invitation de Son Honneur le maire, au sujet de la distribution de \$1200, que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a données aux pauvres de la ville.

Son Honneur le maire retenu chez lui par la maladie, n'a pu assister à cette réunion.

Avant d'être invités par le clergé de Québec, le curé de St Roch, le curé de St Sauveur, le curé de St Jean Baptiste, le curé de Notre-Dame de la Garde, le curé de Stadacona, le curé d'Edleyville, le recteur de l'église St Patrick, Mgr Tétu, supérieur de l'archevêché; Rév. Nuneval, supérieur de l'école du Patroage; rév. Don Norman, recteur de l'église anglicane; rév. Lennox Williams, pasteur de l'église St Mathieu; rév. M. Tait, pasteur de l'église St Charles; rév. M. Love, pasteur de l'église St André; rév. M. Balfour, pasteur de l'église St Pierre; rév. M. Ehrington, pasteur de l'église St Jean; rév. M. Alexander, pasteur de l'église St Jean; rév. M. Spurling, pasteur de l'église méthodiste; M. J. B. Thibault, président du conseil particulier de la société St Vincent de Paul, (section française); M. E. Foley, président du conseil particulier de la société St Vincent de Paul, (section anglaise).

Après lecture faite de la correspondance échangée à ce sujet entre le lieutenant-gouverneur et le maire, sur proposition de M. le curé Demers, appuyé par le rév. Lennox Williams, Mgr Tétu fut appelé à présider l'assemblée, et M. H. J. B. Chauvinard, à agir comme secrétaire.

Il a été proposé et résolu que la distribution se fit dans les proportions suivantes de la population : Catholiques parlant français, \$1,000; Catholiques parlant anglais, 100; Protestants, 100.

Proposé par le rév. M. Demers, appuyé par le rév. M. Côté, et résolu que la part afférente aux catholiques soit remise aux sociétés de St Vincent de Paul : \$100 aux irlandais, et \$1,000 aux canadiens français, les pauvres de la paroisse de Sillery et le Patroage devant avoir part à ces \$1,000.

Proposé par les mêmes et résolu que \$40 de ce millier de piastres soient remises à M. le curé Maguire de Sillery.

Le rév. M. Leplat, curé de Notre-Dame de la Garde, demanda qu'on lui remît la part des pauvres de sa paroisse pour qu'il en fit lui-même la distribution.

Proposé par le rév. M. Williams, appuyé par le rév. M. Demers, et résolu que le clergé de Québec offre ses plus sincères remerciements à Son Honneur le lieutenant-gouverneur pour les beaux sentiments de charité dont il a fait preuve en faisant ce cadeau aux pauvres de Québec.

Proposé par le rév. M. Côté, appuyé par le rév. M. Spurling, et résolu que le clergé de Québec offre ses plus sincères remerciements à Son Honneur le maire qui a convoqué cette assemblée pour donner suite à la généreuse idée du lieutenant-gouverneur.

En Orient

LE DERNIER MOT DE LA SITUATION

S'il faut en croire les dernières nouvelles venues d'Orient, le conflit dans lequel se trouve mêlée certaines puissances d'Europe et les races indiennes, ne serait pas prêt de se terminer.

En effet, ceux qui ont voulu voir dans la cessation de la guerre coloniale aux Indes l'occasion pour l'Angleterre de s'occuper plus librement à entraver la marche des ambitions russes en Chine, sont un peu surpris de revenir de leur assurance.

L'Angleterre n'en a pas fini avec l'insurrection indienne. Cette guerre coloniale, qui lui a coûté plus de 400,000, 1300 blessés, dont 117 officiers — ce qui est extraordinaire pour la petite guerre de ce genre — n'est pour ainsi dire qu'un plein armistice. Ce n'est pas la soumission des rebelles, ce n'est pas la victoire définitive des troupes anglaises qui auraient interrompu le coup de feu, ce serait tout simplement le froid et la neige contre laquelle le général Sir William Lockhart et ses troupes ne sont pas encore parvenues à s'aguerir.

Comme résultat, l'Angleterre peut s'attendre à la reprise des hostilités au printemps prochain.

Il est donc inexact de dire que la répression de la révolte des Indes lui laisse pleine liberté d'agir contre la concurrence de certaines puissances européennes en Chine.

Une récente dépêche de Pékin au Times de Londres ferait comprendre que le dernier succès européen en Chine serait pour l'Allemagne. Cette puissance a réussi à assurer en Chine le pied le tant convoité, par la location de Kia Choo, pour un terme de 99 ans.

Une autre dépêche de Shanghai annonce que la Russie de son côté travaille énergiquement à assurer des avantages identiques et même supérieurs à ceux que l'Allemagne vient d'acquiescer, en se faisant autoriser à occuper Port Arthur et la Péninsule de Lion Tong; ce qui veut dire à bloquer pratiquement l'entrée de Pékin.

De leur côté, les optimistes en Angleterre se payent de la consolation d'aperce-

dre que l'emprunt chinois de 80 millions serait garanti par la Grande Bretagne.

Ce ne serait pas la première fois dans laquelle l'Angleterre trouverait dans sa haute finance le moyen de parer au mauvais succès de ses armes.

Dans tous les cas, les affaires d'Orient sont destinées à défrayer encore longtemps la chronique quotidienne, de même qu'à attirer les ambitions concurrentes de plus d'un pays européen.

Pendant que la diplomatie tendra sur le qu'il-ve les diverses parties au concert européen, les vieilles rancunes réfractaires au joug des races civilisées d'Occident trouveront longtemps encore à défendre leurs intérêts et à entretenir dans plus d'une retraite de leur pays plus ou moins inaccessible, le feu de la guerre.

NOTES PERSONNELLES

M. J. B. Carbonneau, agriculteur à Normand, est venu passer la vacance du jour de l'An dans sa famille à Québec. Il nous donne des nouvelles les plus encourageantes de Normand, qui pousse à vue d'œil. La population s'est considérablement augmentée en 1897, et les affaires y sont florissantes. Normand possède une excellente buanderie montée par M. Poirier, et dans laquelle plusieurs citoyens de l'endroit ont des intérêts.

L'hon. A. B. Warburton, premier ministre de l'île du Prince Édouard, est en ville et loge au Château-Frontenac.

M. L. C. Channell, éditeur-propriétaire du "Sherbrooke Daily Record", est en ville.

M. Octave Filsau, l'un des plus vieux ingénieurs de la province, est mort à Montréal, mercredi dernier. M. Filsau était natif de Lévis, où il a plusieurs parents.

A la Chambre

(Séance de ce matin)

La Chambre a siégé, ce matin, à 11 heures. La plupart des députés étaient à leur siège. Tous semblaient anxieux d'en finir au plus tôt avec la session et travaillaient ardemment aux travaux parlementaires.

La Chambre se forme en comité général sur un bill du Conseil législatif pour donner juridiction concurrente aux comités de Joliette et Richelieu.

M. Cardin et Bédard s'opposent à la proposition de ce bill qui va forcer les justiciables de certaines paroisses à faire des dépenses extra de voyage pour se rendre aux cours.

Finalement, après discussion, le bill est adopté en troisième lecture.

La Chambre se forme ensuite en comité général sur le bill du Conseil législatif, lui amendement la loi concernant la qualification des membres du Conseil législatif.

Le but de ce bill est de permettre la qualification d'un conseiller législatif, dans une division électorale même où il ne possède pas de biens, pourvu qu'il soit qualifié dans une autre division.

L'hon. M. Flynn s'oppose à ce bill qui, dit-il, est contraire à l'idée de la Confédération.

Il dit que la prochaine mesure qui sera présentée sera l'abolition de la qualification foncière des conseillers.

L'hon. M. Marchand déclare que ce n'est pas la loi de la mesure du gouvernement et que ce bill a été présenté par l'hon. M. Gilman.

L'hon. M. Robitoux dit qu'il n'a pas invité ses amis à voter pour cette mesure et qu'ils sont parfaitement libres de voter pour ou contre.

M. Weir se prononce en faveur du bill. L'hon. L. P. Pelletier se prononce contre le bill qu'il considère comme contraire à l'idée de la confédération.

La discussion se continue encore quelque temps, puis la motion que le comité se lève est adoptée.

La Chambre se forme en comité général sur le bill du Conseil législatif, lui amendement la loi relative aux honoraires des constables. Le bill est adopté sans discussion en troisième lecture.

Le bill lui amendement le code du notariat, est aussi adopté, ainsi qu'une couple d'autres bills de peu d'importance, puis la Chambre s'ajourne à 3 h. et après-midi.

Le Conseil législatif a siégé ce matin et a adopté quelques bills.

Fermeture à bonne heure

Les magasins de nouveautés, de fourrures et de quincailleries ferment maintenant à 6 heures du soir, les samedis et veilles de fêtes excepté.

À partir de lundi, les épiceries de la Haute-Ville fermeront à 7 heures.

C'est là un excellent mouvement, dont les commerçants ne se plaignent certainement pas. Par une entente amicale avec leurs patrons, ils ont obtenu ce que des grèves ruineuses et même des menaces n'ont pu leur donner ailleurs.

Si la chose était possible, il serait fort à souhaiter que ce mouvement se propage et englobât les quincailleries pourpoux.

Le comité, pas plus qu'un autre ouvrier ne devrait être retenu au travail tout l'après-midi, pendant 15 et jusqu'à 18 heures par jour.

Quant aux épiceries, la grande objection pour la fermeture à bonne heure sera toujours qu'il est bien difficile de forcer l'employé du coin, celui qui est en même temps son propre commis, à fermer à une heure les portes de son magasin. Et les autres dans les quartiers populeux qui emploient des commis sont en force de tenir leur épicerie ouverte pour ne pas perdre de la vente.

UNE RUADE FATALE

Ces jours derniers, M. Francis Brasseur, cultivateur du rang St-Jacques de Chicoutimi, s'est fait tuer dans la bas de l'abdomen par le cheval de son frère, M. Alexis Brasseur, au moment où il aidait la bête à se relever d'une chute dans la neige. Le coup fut si violent que, malgré tous les soins, le blessé expira le lendemain, après avoir reçu les derniers sacrements.

Deux individus ont enlevé, dans la nuit du 6 au 7 courant, les magnifiques sceaux de M. L. H. Gaudry, rue St-Jean.

Industries canadiennes

Les chiffres suivants donneront une idée de l'importance des industries canadiennes :

Homards exportés en 1891 \$1,380,175
1892 1,909,759
1893 2,071,235
1894 2,331,660
1895 2,135,759

L'an dernier, la valeur totale de l'exportation a été de 2,457,995. Il est bon de noter que le prix des homards en conserve était de 10¢ la lb. en 1893, 14.10¢, en 1895, et qu'il est actuellement de 18.72¢.

La fabrication de la pulpe

Voilà une industrie vraiment nationale. Elle n'est pas superficielle comme tant d'autres, n'a pas des fluctuations énormes, n'est pas soumise à des variations de prix, elle est permanente mais seulement de gens entreprenants pour exploiter les immenses forêts de notre région.

Plusieurs manufactures de pulpe existent déjà sur différents points de la province de Québec et font florir.

La compagnie de pulpe de Chicoutimi vient de mettre en activité ses moulins. Nous avons pu visiter, ce matin, le premier établissement qui est en activité. Il est d'une perfection vraiment étonnante, pour première fabrication.

À l'heure qu'il est, cette fabrique met déjà sur le marché 35 tonnes par jour. Au printemps, elle en mettra 55, l'an prochain plus de cent. Tout ce qui pourra fabriquer dans les six mois à venir est venu de des capitalistes anglais.

Aussitôt la navigation ouverte les steamers viendront charger à Chicoutimi même.

Terminés, ces moulins auront coûté un million de dollars et emploieront un millier d'ouvriers.

Ces chiffres sont suffisants pour démontrer quelle puissance extraordinaire la compagnie de pulpe de Chicoutimi donnera au développement de cette partie du pays.

Une cause importante

Divulgué le Conseil Privé

Une dépêche d'Ottawa nous annonce que la cause de Anctil va à la Cour suprême, jugée définitivement en conseil suprême, vient d'être portée au conseil privé par le demandeur Anctil.

Cette cause a pris naissance dans le district de Kamouraska, où le demandeur fait affaires. Un nommé Pettigrew, époux de Anctil, a passé à ce dernier en 1894 une police d'assurance sur la vie au montant de \$2,000, en paiement d'une dette. Anctil a payé la prime et en 1895, le défendeur Pettigrew est mort, et il a demandé à la compagnie le paiement de la police qui était d'après le système tontine.

La compagnie a refusé, alléguant entre autres choses que le demandeur Pettigrew avait été en collusion avec le défendeur Pettigrew, la police et qu'il n'avait obtenu la police que par conséquent mal. La cause fut plaidée en cour supérieure devant un jury qui donna gain de cause à Anctil, et le juge accorda le plein montant à Anctil.

La compagnie en appela à la Cour d'Appel qui déclara que la police était un contrat et qu'il n'y avait pas eu de collusion, mais que pour les parties dans le contrat la compagnie devait rembourser à Anctil les primes payées sur la police de question.

Le conseil privé a jugé que la compagnie en appela de nouveau à la Cour suprême qui renversa les deux jugements et renvoya l'action, en donnant pour raison que le contrat était absolument nul et ne pouvait être exécuté en justice. Le juge Sargantwick diffère d'opinion cependant et dit que la compagnie ne pouvait pas se prévaloir des plaies, qu'elle avait produits à cause de la police qui déclarait qu'elle avait été en collusion avec le défendeur Pettigrew, et qu'elle n'avait pas payé la prime.

Le juge Sargantwick dit qu'il n'a pas invité ses amis à voter pour cette mesure et qu'ils sont parfaitement libres de voter pour ou contre.

M. Weir se prononce en faveur du bill. L'hon. L. P. Pelletier se prononce contre le bill qu'il considère comme contraire à l'idée de la confédération.

La discussion se continue encore quelque temps, puis la motion que le comité se lève est adoptée.

La Chambre se forme en comité général sur le bill du Conseil législatif, lui amendement la loi relative aux honoraires des constables. Le bill est adopté sans discussion en troisième lecture.

Le bill lui amendement le code du notariat, est aussi adopté, ainsi qu'une couple d'autres bills de peu d'importance, puis la Chambre s'ajourne à 3 h. et après-midi.

Le sinistre de London

Comment s'est produite la catastrophe

Voici quelques détails complémentaires sur la façon dont s'est produite la catastrophe de l'autre jour.

La partie du plancher qui a été soulevée par la pression de la foule mesure environ 50 x 24 pieds. Elle était située juste au-dessus du bureau de l'ingénieur de la ville, et c'est dans ce bureau qu'il y avait le plus grand nombre de tués et de blessés par le coffre-fort qui est tombé avec eux.

Le plancher était supporté par des solives formées de quatre madriers de 13 x 14 pouces chaque et solidement assemblés ensemble. Ces solives auraient été certainement assez fortes, même pour porter la foule de l'autre soir, si le grain du bois n'avait malheureusement pas été aussi uniforme.

On peut comparer la chute des malheureux qui ont été précipités dans le vide par la rupture du soliveau à la chute du grain dans un élévateur. Ils sont tombés avec la même vitesse et dans la même direction.

Par conséquent, cette masse, le lourd coffre-fort est venu s'abattre, broyant tout sous son poids.

On a remarqué une chose, c'est que presque tous les morts ne portaient aucune blessure apparente sur leur corps. On peut donc en conclure qu'ils sont morts étouffés par ceux qui, au-dessus d'eux, les écrasèrent.

Le nombre des morts augmente. Le nombre des blessés souffrant de blessures internes paraît plus considérable qu'on ne le pensait tout d'abord.

Alan Town, Albert Joyce et Sydney Gledhill, vont très mal. On craint leur mort. Wm. Hennett est paralysé. On sait maintenant que 400 ou 500 personnes sont tombées dans le bureau de l'ingénieur. Presque toutes ont été blessées. Des médecins disent que tous les décès surviennent au moment de l'accident étaient dus à la suffocation.

Cheval à l'eau

Hier le cheval de M. Fleury, attelé à un harnais à neige, est tombé à l'eau du haut du quai Crawford. On a pu heureusement le tirer sain et sauf quelques temps après, ainsi que la voiture.

Il neige abondamment depuis ce matin. Le temps est doux, et cette neige pourrait bien se changer en pluie.

L'hygiène de la ville

STATISTIQUE DE L'ANNEE DERNIERE

rapport fait à l'assemblée

Nous devons à l'obligeance du médecin municipal M. le Dr. Colquhoun, et de l'actif secrétaire du bureau d'hygiène de Québec, M. Côté, un état complet du nombre de maladies contagieuses qui se sont déclarées dans nos limites dans le cours de l'année dernière.

Ce relevé fait avec soin par M. Côté constate un état de choses vraiment encourageant.

Nous sommes satisfaits d'en remettre la publication en extenso à un autre numéro. Nous nous contenterons pour aujourd'hui d'en tirer les réflexions qu'il nous inspire à première vue.

Le nombre de cas de diphtérie enregistrés durant l'année dernière est, il est vrai, plus considérable que celui déclaré durant l'année précédente; mais par contre le nombre de décès a diminué de moitié.

On doit probablement attribuer cette diminution de décès à l'emploi du sérum anti-diphtérique. Quant à l'augmentation dans le nombre des cas, elle ne saurait raisonnablement être une mauvaise note contre l'hygiène de la ville, car il est aujourd'hui admis que la diphtérie n'est pas toujours causée par le mauvais état sanitaire, mais est dans l'air, comme on dit vulgairement.

En effet, cette maladie sévit généralement en même temps un peu partout. Il n'en est pas de même de la fièvre typhoïde qui est toujours causée par l'état d'insalubrité du système d'égout des villes et de la plomberie des résidences.

Nous constatons avec plaisir que durant l'année dernière nous n'avons eu que quatre décès dus à ce terrible malade infectieux.

LE COMMERCE DE LA CHAUSSEURE

On parle dans les cercles commerciaux de la prochaine formation d'un puissant syndicat qui viendrait s'installer à Québec au printemps pour y fabriquer du cuir et de la chaussure.

Mutation de propriété
Le Dr. Narcisse E. Dionne, bibliothécaire à la Législative provinciale, vient d'acquiescer à M. F. H. Blanchet, la propriété assise No 29 rue Couillard.

Champion

M. Aristide Blais a gagné le championnat de la province de Québec, pour la catégorie des poids moyens, à la lutte libre, le 31 décembre 1897.

Cheval en peur

Hier après-midi, un cheval attelé à un cutter a pris peur sur la rue St-Jacques, et a foncé vers le pont de la rue St-Jacques, en collision avec un poteau de télégraphe. La voiture a été mise en pièces. Quant à la bête elle n'a aucunement été blessée. Elle fut conduite à l'étable de l'ajour de la rue Bell et le propriétaire est allé le chercher.

Statistiques vitales

Voici le tableau des décès, des naissances et des mariages à la Baie Saint-Paul, pour l'année finissant le 31 décembre 1897 :

Naissances, 85
Mariages, 150
Décès, 25

Incendie

Les moulins de M. Luc Johnston, de St-Paul, sont devenus la proie des flammes. Les bâtiments renfermaient un moulin à farine, un moulin à bardane et un moulin à soie. Dans le moulin à farine se trouvaient quelques 400 boisseaux de blé appartenant aux différents habitants de la paroisse. Les pertes sont grandes, et il n'y a pas d'assurances.

Le menuisier, M. Théophile DesRoches, a perdu toute sa garde-robe et se trouve absolument dénué de tout.

Tribunaux correctionnels

Cour de police

Pas un seul prisonnier, ce matin, à la Cour de Police.

Cour du recorder

À la Cour du Recorder, deux ou trois prisonniers pour ivresse.

Un excellent mouvement

L'association existant à St-Roch sous le nom d'Union Commerciale entre dans une ère nouvelle. Jusqu'ici, ses rangs étaient limités à la jeunesse du commerce. Aujourd'hui, s'ajoutent le concours des vieux marchands, et s'apprête à transférer ses salles dans un local plus spacieux et plus approprié que celui qu'elle occupe présentement. Sa chartre date de vingt-trois ans et lui donne une grande autorité. L'objet est d'en faire un lieu de réunion favori où le commerce de St-Roch pourra discuter les questions commerciales.

L'Union a une bibliothèque de 2500 volumes, une salle de lecture où sont rangés journaux, traités, billes, un piano. Elle va meubler convenablement son nouveau local, enlever des rues St-François et de l'église, où elle pourra donner de temps à autre des conférences et de conférences à traiter des questions de droit commercial et d'économie politique.

Quelques grinchus ont circulé la rumeur que l'on veut fonder une rivalité de la Chambre de Commerce. Il n'est pas besoin de rétorquer cet avis. Les explications ci-dessus suffisent.

AU TARA HALL

Hier après-midi et hier soir, le Tara Hall a été des auditoires très considérables. La plupart des députés en ville étaient présents à la représentation d'hier soir, et tous se sont déclarés enchantés de la troupe et de l'interprétation. En effet, il faut que cette troupe soit plus qu'ordinaires pour rester deux mois à Québec, et les amateurs de bon théâtre se font un devoir d'encourager ces artistes.

Hier soir, on a joué la pièce "Recluse de la Passion". Cette pièce est remplie de scènes admirables pour tous les goûts.

M. Fausneau se révèle de jour en jour, ainsi que M. Côté et les autres. Le public québécois devrait se faire un devoir d'aller entendre une de ces représentations, et nous sommes persuadés qu'il en reviendrait avec la décision d'y retourner le lendemain.

Dans les hôpitaux

Le Menthol Cough Syrup est employé de préférence à toute autre remède dans les principaux hôpitaux du Canada et des États-Unis.

Le Menthol Cough Syrup est en vente partout, 25¢ la bouteille. 78

AVIS

Qu'on veuille bien prendre note qu'aucun avis de naissance, mariage, décès ou remerciements à St-Antoine ne sera publié sans être accompagné de 25 centins par insertion.

Cherchez vous trouverez

Il ne faut pas chercher loin pour trouver le BAUME RHUMAL qui guérit les affections de la gorge et des poumons. Seul agent à Québec, W. Brunet & Co. En vente partout. 2-7-8

Temps des soirées

Pour les soirées vous trouverez chez J. A. Cantin, rue St-Jean, le meilleur tailleur pour un habit de toilette ou un pantalon, et les plus belles étoffes noires. Habit à queue avec pantalon et veste valant \$25 faite libre classe pour \$18.50. 3-4-5

Il cherche votre argent

Non pas votre bien, le marchand qui substitue un autre remède pour le "Menthol Cough Syrup" pour faire de meilleurs profits au détriment de votre santé. Le "Menthol Cough Syrup" est en vente en gros et en détail par BRUNET & FILS, Pharmaciens, 139 et 141, rue St-Jacques, St-Roch, Québec.

17 déc — n o 1 m v
Le Liniment Minard fait disparaître les pellicules, les boutons qui s'attachent au cuir chevelu.

Dans quelques jours, nous publierons les noms des épiceries qui ont toujours nos vins en magasin. A. TOUSSAINT & Co.

Avis

Le Dr. Laflèche sera absent du 10 au 14 janvier inclusivement. 7 j-8

Chers messieurs — Votre LINIMENT MINARD est notre remède pour les maux de gorge, les rhumes et autres affections fréquentes. Il ne manque jamais à soulager et guérir promptement. CHARLES WHITTEN, Port Mulgrave.

"Les Pauvres de Paris"

Il nous fait plaisir d'annoncer au public que la Comédie d'AMÉRIQUE est prête pour la représentation de ce drame de la pauvreté parisienne.

Nous avons assisté à la répétition d'hier soir, et il nous a été donné de pouvoir apprécier la manière intelligente avec laquelle nos amateurs québécois ont su mener cette pièce difficile.

Avec des artistes comme MM. Portugais, Daniel, Planel, Morissette dans Villebrun, Trudel dans Bigot, et autres, le succès est assuré.

Quelles scènes pleines d'émotion entre Villebrun et Pierre (à Dumontier) ! Quels accents d'indignation lorsque Bernier voit la fortune de sa famille, de ses chers enfants, André et Léon, qui vient à peine de déserter entre les mains de Villebrun, le voleur, qui allait fuir, emportant avec lui la fortune des uns et l'épargne des autres.

Nous espérons et souhaitons que lundi soir l'Assemblée pourra à peine contenir le nombre de spectateurs qui iront applaudir nos amateurs et encourager les membres de la société St-Vincent de Paul dont le dévouement pour les pauvres est inaltérable. A lundi soir donc, à l'Académie de Musique.

Alliance Nationale

Cercle St-Valier No. 29

A une séance tenue le quinze décembre dernier à laquelle ont précédé aux élections, le résultat a été comme suit :

Subst. Prés. — H. Moisan, Président. — L. T.